



Plan d'actions du Réseau Liégeois
d'aide et de soins spécialisés en
Assuétudes (RéLiA - Zone 4 et Zone 5)
Révision de mars 2022

Ce document a été avalisé par les membres
du Comité de pilotage du RéLiA lors de leur réunion du 21 mars 2022



Table des matières

PARTIE I - PRESENTATION ET DIAGNOSTIC.....	6
1.0. Préambule.....	7
1.1. L'identification du pouvoir organisateur.....	10
1.1.1. Dénomination et coordonnées.....	10
1.1.2. Nature des statuts.....	10
1.1.3. Coordonnées d'une personne de contact.....	11
1.1.4. Autres activités éventuelles.....	12
1.1.5. Définition de la zone de soins.....	12
1.2. Communication de l'information entre le réseau et ses membres.....	16
1.3. Constitution de la fonction de coordination.....	16
1.3.1. Organisation de la fonction de coordination.....	16
1.3.2. Identification du responsable.....	16
1.3.3. Identification des autres prestataires.....	18
1.3.4. Volume des prestations.....	18
1.4. Organisation du travail.....	18
1.4.1. Organisation interne.....	18
1.4.1.1. Identification des membres du réseau.....	18
1.4.1.2. Offre et demande.....	22
Identification de l'offre existante et collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale.....	22
Identification de la demande d'aide et de soins dans la zone.....	23
1.4.1.3. Concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité.....	23
1.4.1.4. Appui institutionnel et logistique de l'action des services d'aide et de soins spécialisés.....	26
1.4.1.5. Collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale.....	35
1.4.1.6. Intervision.....	36
1.4.2. Organisation externe.....	36
Partenariats.....	36
Conventions existantes.....	36
1.4.3. Moyens budgétaires.....	37
1.4.4. La gestion journalière et la logistique.....	37
La comptabilité.....	37
La facturation.....	38
La gestion du personnel et des salaires.....	38
La gestion des achats, investissements, patrimoines.....	38
Le dossier destiné à justifier l'utilisation des subventions octroyées par la Région wallonne ou tout autre opérateur public...	38
1.5. La gestion de l'information.....	38
1.5.1. Le rapport d'activités.....	38

1.5.2. Les données à caractère épidémiologique.....	38
---	----

PARTIE II - DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DU PLAN D'ACTIONS..... 39

2.1. Introduction.....	40
------------------------	----

2.2. Définition des objectifs et du plan d'actions.....	40
---	----

2.2.1. Identifier l'offre existante en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale et la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes sur le territoire du RéLiA (zone 4 et zone 5)	41
---	----

2.2.1.1. Objectif général : Identifier l'offre d'aide et de soins en assuétudes sur le territoire du RéLiA en collaboration avec la PFPL.....	42
---	----

<i>Objectif opérationnel 1 : Etablir un rapport relatif à l'actualisation du cadastre de l'offre d'aide et de soins.....</i>	43
--	----

<i>Objectif opérationnel 2 : Etablir un rapport relatif à la description des fonctions que remplit chacune des structures identifiées.....</i>	45
--	----

<i>Objectif opérationnel 3 : Etablir un rapport de synthèse reprenant le cadastre de l'offre d'aide et de soins, la description des fonctions organisées par chacune des structures identifiées et la répartition des structures et des fonctions sur le territoire du RéLiA.....</i>	47
---	----

2.2.1.2 Objectif général : Identifier, en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale, la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes en zone 4 et 5.....	48
--	----

<i>Objectif opérationnel : Relever les besoins en matière de demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes sur le territoire du RéLiA</i>	48
--	----

2.2.2. La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone de soins concernée, en ce compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude.....	51
--	----

2.2.2.1. Objectif général : organiser la concertation institutionnelle	
<i>Objectif opérationnel 1 : organisation d'ateliers thématiques et de réunions de réseaux.....</i>	52

2.2.3. Sur les plans institutionnel et méthodologique, l'appui de l'action des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, ci-après désignés sous le terme de « services », dans le cadre de la collaboration entre eux et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l'élaboration d'outils communs, sur les aspects suivants : l'accueil et l'information des bénéficiaires, l'accompagnement psychosocial ; la prise en charge psychothérapeutique et médicale ; les soins dont au moins les soins de substitution, les cures de sevrage, la prise en charge résidentielle ou hospitalière ; la réduction des risques.....	55
2.2.3.1. Objectif général : encourager les conventions entre les membres du réseau et l'élaboration d'outils communs.....	56
<i>Objectif opérationnel 1 : Identifier les problématiques qui nécessiteraient la conclusion de conventions, encourager celles-ci et assurer le suivi des engagements pris dans les conventions et chartes conclues sous l'égide du RéLiA.....</i>	56
<i>Objectif opérationnel 2 : Soutenir le développement d'outils communs et assurer la mise à jour des outils qui existent déjà ...</i>	59
2.2.4. La collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale du territoire dans lequel le réseau est inscrit.....	62
2.2.4.1. Objectif général : Travailler en bonne intelligence la coordination de la PFPL avec son conseil d'administration et plus généralement avec ses membres.....	63
<i>Objectif opérationnel 1 : Travailler en collaboration avec la coordination de la PFPL.....</i>	63
2.2.5 L'initiation de l'intervision lorsqu'elle n'est pas encore mise en œuvre au sein de la zone de soins ou son organisation à la demande des membres du réseau.....	66
2.2.5.1. Objectif général : organiser et/ou initier les interventions.....	
<i>Objectif opérationnel 1 : Identifier les interventions existantes et orienter les membres du réseau en quête d'intervision vers celles-ci.....</i>	67

PARTIE III : PROJETS - FICHES ORGANISANT LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS LIÉS AUX MISSIONS DES RÉSEAUX D'AIDE ET DE SOINS SPÉCIALISÉS EN ASSUÉTUDES.....

3.1. Projets spécifiques à la zone 4.....	69
○ Fiche projet 1 : Réaliser des actions de réduction des risques.....	69
○ Fiche projet 2 : Réfléchir à la mise en place d'une sensibilisation.....	70
○ Fiche projet 3 : Faire connaître et représenter le RéLiA – zone 4.....	71
○ Fiche projet 4 : Représenter la Fédito – mandat au Comité de Pilotage du Plan Wallon Sans Tabac.....	71
3.2. Projets spécifiques à la zone 5.....	73

○ Fiche projet 1 : « Réforme des soins en santé mentale et assuétudes ».....	73
○ Fiche projet 2 : « REALiSM et assuétudes ».....	75
○ Fiche projet 3 : Focus sur les initiatives d'aide et de soins pour les familles et les proches des usagers.....	77
○ Fiche projet 4 : Représentation du RéLiA – Faire connaître le RéLiA zone 5 – Journées d'études.....	78
○ Fiche projet 5 : Focus sur la cocaïne.....	80

ANNEXE : liste des annexes fournies séparément et en complément de ce plan d'actions.....	81
--	-----------

PARTIE I

PRESENTATION ET DIAGNOSTIC

1.0. Préambule

Pour rappel, en septembre 2010, la Ville de Liège avait introduit une demande d'agrément du « Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes » (RéLiA) en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes en vertu du décret du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations, notamment l'article 55, et son arrêté d'application.

Cette demande s'est inscrite dans la continuité de l'agrément obtenu par la Ville de Liège sur base du décret du 27 novembre 2003 relatif à l'agrément et au subventionnement des réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes.

Or, comme l'article 6 du décret du 30 avril 2009 en offre la possibilité, la Ville de Liège a décidé de déléguer l'organisation du réseau de la zone 5 à l'asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise (PFPL). C'est pourquoi, les éléments nécessaires à cette demande d'agrément avaient été mentionnés à la fois pour ce qui concernait la Ville de Liège, et pour ce qui concernait la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise qui reprenait, de facto, l'ensemble des droits et obligations liés à la coordination du RéLiA. Ce document avait été approuvé par le Conseil communal de Liège dans sa séance du 16 septembre 2010. On trouvera, dans l'annexe 1, cette demande d'agrément, signée conjointement par les autorités de la Ville et de la PFPL.

Par ailleurs, en séance du 4 octobre 2010, le Conseil communal de la Ville de Liège a approuvé la convention de partenariat entre la Ville de Liège et la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl. Cette convention portant le titre « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise *ayant pour objet* l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations » est consultable dans l'annexe 1.

Pour compléter sa demande d'agrément dans le cadre du décret de 2009, le plan d'actions du RéLiA avait été déposé au SPW dans les délais impartis, soit avant le 31 janvier 2011. Ce plan d'actions a été revisité annuellement depuis cette date.

En janvier 2014, le RéLiA a respecté la nouvelle procédure en vue de l'obtention d'un agrément à durée indéterminée. En décembre 2014, le RéLiA zone 5 a reçu l'avis d'inspection relatif à la demande d'agrément à durée indéterminée. En février 2015, la notification de l'arrêté ministériel relatif à l'agrément en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (zone 5) nous est parvenue.

En ce qui concerne la zone 4, rappelons qu'en septembre 2012, les partenaires de la zone 4 (Huy – Waremme) ont émis le souhait de pouvoir ancrer leur zone d'aide et de soins au sein

du RéLiA. Ce rapprochement était envisagé à la lumière du Chapitre II. Section première. Art. 4. §2. du décret de 2009 qui précise que « Par dérogation au paragraphe 1er, alinéa 2, du présent article, les réseaux implantés dans des zones limitrophes sont autorisés à constituer un seul réseau pour autant qu'ils restent dans les limites territoriales des plates-formes de concertation en santé mentale ». En fait, des représentants de la zone 4 avaient été reçus par le Comité de pilotage du RéLiA en sa séance du 2 février 2012. Lors de cette rencontre, ces portes paroles des partenaires de la zone 4 avaient officiellement demandé d'ancrer leur zone d'aide et de soins en assuétudes au sein du RéLiA. Afin de travailler en toute transparence, la coordination du RéLiA avait sollicité l'organisation d'une réunion au SPW. Cette réunion s'est déroulée le 15 mars 2012. Etaient présents des représentants du SPW, des représentants de la zone 4 ainsi que des représentants de la zone 5 et de la PFPL. Cette réunion avait permis d'obtenir des réponses aux questions qui restaient encore en suspens. Les éléments d'information obtenus avaient notamment permis de rassurer les partenaires sur l'absence de conséquences négatives d'un tel montage sur le plan du financement des zones. En effet, si les réseaux fusionnent, les zones ne cessent pas d'exister pour autant et les financements prévus pour les zones ne subissent pas de conséquences délétères.

Suite à ces démarches, lors de la réunion du Comité de pilotage du 22 mars 2012, la décision d'accueillir la zone 4 au sein du RéLiA avait été prise à l'unanimité des membres (tant du secteur public que du secteur privé). Une convention de partenariat a été conclue entre le RéLiA/PFPL et les institutions de la zone 4 désireuses de rejoindre le Comité de pilotage. Cette convention a été acceptée par les parties en septembre 2012. Cette convention est consultable dans l'annexe 4. La demande d'extension de l'agrément obtenu en zone 5 à la zone 4 peut être consultée dans l'annexe 1.

Afin de tendre vers la concrétisation de ce projet, et vu qu'aucune suite n'avait encore été réservée à notre demande d'extension à la zone 4 de l'agrément obtenu pour la zone 5 (demande introduite en 2012), il a été nécessaire de solliciter un subside facultatif pour la zone 4. Cette demande a été réalisée en janvier 2014 et un subside couvrant l'année 2015 a été octroyé. Et c'est d'ailleurs le 9 juin 2015 que le RéLiA zone 4 a bénéficié d'une inspection. Suite à cette inspection, la notification de l'arrêté ministériel relatif à l'agrément en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (zone 4) nous est parvenue en février 2016.

Actuellement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes comprend donc deux zones agréées (la zone 5 - Liège et la zone 4 – Huy-Waremme).

Le 13 septembre 2018, les zones 4 et 5 du RéLiA ont bénéficié d'une nouvelle inspection. Relevons que l'inspection a émis un avis favorable pour le réseau agréé RéLiA zone 4 et pour le réseau agréé RéLiA zone 5.

Enfin, pour rappel, en raison d'un déficit budgétaire effectif dès 2019 en Zone 4 et qui était annoncé pour 2020 en Zone 5 dû à un écart croissant entre la subvention allouée par la Région et les charges du Réseau, les coordinateurs avaient reçu un courrier recommandé de la PFPL le 20 novembre 2019, leur signifiant la fin de leur contrat de travail pour raison économique. La coordinatrice de la zone 4 a presté son préavis jusqu'au 5 mars 2020. Suite à cela elle a signé un nouveau contrat à durée déterminée jusqu'au 15 janvier 2021 à 2/5 ETP. **Ce contrat a été prolongé à durée indéterminée sous forme d'un avenant.** Le coordinateur de la zone 5 a quant

à lui presté son préavis durant toute l'année 2020. Ce préavis s'est terminé le 20 janvier 2021. Il a été réengagé pour une durée indéterminée à concurrence d'un 3/5^e ETP.

1.1. L'identification du pouvoir organisateur

1.1.1. Dénomination et coordonnées

Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl
Quai des Ardennes, 24
4020 Liège

N° d'entreprise : 448470293

Tel 04/344 43 86 – Fax 04/344 18 96

Courriel : info@pfpl.be

N° de compte (Belfius) : BE87 0682 1625 8594

1.1.2. Nature des statuts

La PFPL est une asbl agréée en tant qu'association d'institutions et de services psychiatriques, conformément à l'AR du 10 juillet 1990, modifié par l'AR du 8 juillet 2003. Ce cadre légal définit les missions des plates-formes notamment en ce qui concerne l'organisation de la concertation en fonction de groupes cibles répartis par tranches d'âge. Depuis 2003, la PFPL organise donc de manière régulière des groupes de travail accessibles à l'ensemble de ses membres au sujet des trois classes d'âge définies par ces AR. Il s'agit du groupe de travail *pédopsychiatrique* (0 – 18 ans), du groupe de travail *adultes* (19 – 65 ans) et du groupe de travail *personnes âgées* (+ de 65 ans). Au-delà de ces trois groupes de travail principaux, la PFPL organise des groupes de travail spécifiques consacrés à la concertation autour de groupes cibles plus précis. Ainsi, il faut citer le groupe de travail *santé mentale/justice*, qui se décline en deux sous-groupes. Le premier s'intéresse au circuit de soins en défense sociale et le second à la question de la loi sur la protection de la personne malade mentale et des mesures de mise en observation. Rappelons, en effet, que le seul établissement de défense sociale francophone du pays est situé en province de Liège, à savoir l'EDS de Paifve. Cet établissement relève de la tutelle du SPF Justice. Par ailleurs, la question des mesures de mise en observation intéresse éminemment les acteurs du secteur des soins de santé mentale, notamment les institutions hospitalières, étant donné que ce groupe cible mobilise un circuit de soins spécifique allant des urgences en hôpital général aux mesures de maintien pouvant être exécutées moyennant un suivi pouvant être ambulatoire.

De plus, depuis le 1^{er} septembre 2003, conformément à la législation en vigueur¹, la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl organise une fonction de médiation. Ce service est mis à la disposition de tous les membres de l'asbl.

¹ Loi relative aux droits du patient, 22/08/2002 ; Arrêté Royal modifiant l'AR du 10/07/1990 fixant les normes d'agrément applicables aux associations d'institutions et de services psychiatriques, 08/07/2003.

Par ailleurs, la PFPL a participé depuis son lancement en 2002, au projet pilote fédéral concernant *l'implémentation de la fonction de coordinateur de soins au sein des plates-formes de concertation en soins de santé mentale concernant le traitement de personnes présentant un problème lié aux substances*. Le financement relatif à ce projet a été supprimé le 31 décembre 2012.

Enfin, comme mentionné plus haut, lors de sa séance de 4 octobre 2010, le Conseil communal de la Ville de Liège a ratifié une convention de partenariat avec l'asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise *ayant pour objet l'organisation du réseau liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (RéLiA) dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations*. Depuis cette date, la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise organise donc le Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA). De plus, suite à une convention de partenariat avec les institutions de la zone 4 souhaitant intégrer le Comité de pilotage du RéLiA, la PFPL s'est engagée à organiser la concertation institutionnelle en faveur des nouveaux membres du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes situés en zone 4.

1.1.3. Coordonnées d'une personne de contact par zone

PFPL – RéLiA Zone 4 Christelle Théâte CHRH - Secrétariat de Psychiatrie Rue des Trois Ponts, 2 4500 HUY GSM : 0491 079 886 reliazone4@gmail.com	PFPL – RéLiA Zone 5 Frédéric Gustin Quai des Ardennes, 24 4020 Liège GSM : 0496 513 493 reliazone5@gmail.com
---	---

1.1.4. Autres activités éventuelles

En plus de ses missions de base, il faut souligner que, dans le cadre du volet transversal des projets réseaux et circuits de soins, une concertation transversale spécifique par *cluster* avait été confiée aux plates-formes de concertation en soins de santé mentale par le SPF SPSCAE. Afin de se répartir la concertation transversale pour les 7 *clusters* identifiés par le KCE, après sélection des projets pilotes thérapeutiques par l'Inami, les plates-formes de Wallonie et de Bruxelles se sont concertées dès le mois de juin 2007. Suite à cette concertation, la PFPL a conclu en août 2007 une convention avec le SPF SPSCAE intitulée *évaluation du processus dans le cadre de la concertation transversale* pour assurer la concertation transversale des clusters **adultes : problématique liée à la consommation de produits et personnes âgées**. En avril 2010, un rapport d'activités et des recommandations sur le plan national ont été déposés au SPF SPSCAE. Depuis cette date, une nouvelle convention visant à organiser la concertation transversale a été conclue avec le SPF SPSCAE. Son objectif est de tirer profit des enseignements que peut apporter le fonctionnement des projets pilotes thérapeutiques dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale. Cette convention s'est clôturée en décembre 2010.

1.1.5. Définition de la zone de soins

Le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisé en Assuétudes (RéLiA) couvre la zone 5 (Liège) et la zone 4 (Huy – Waremme).

En ce qui concerne la zone 5, il s'agit des communes de Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz et Visé. Ce sont les 24 communes de l'arrondissement judiciaire de Liège.

En ce qui concerne la zone 4, il s'agit des 31 communes des arrondissement de Huy et de Waremme, à savoir, les communes de Amay, Anthisnes, Burdinne, Clavier, Engis, Ferrières, Hamoir, Héron, Huy, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze pour l'arrondissement de Huy et des communes de Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Lincet, Oreye, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Waremme et Wasseiges pour l'arrondissement de Waremme.

Tableau reprenant le nombre d'habitants ventilé par commune relevant du territoire du RéLiA au 1^{er} janvier 2022.

PROVINCE DE LIEGE - PROVINCE LUIK 1.109.730

ARRONDISSEMENT DE LIEGE - ARRONDISSEMENT LUIK 623.534

Ans		28.626
Awans		9.141
Aywaille		12.671
Bassenge	Bitsingen	8.984
Beyne-Heusay		11.946
Blegny		13.359
Chaufontaine		20.528
Comblain-au-Pont		5.322
Dalhem		7.659
Esneux		12.875
Flémalle		26.676
Fléron		16.224
Grâce-Hollogne		23.016
Herstal		40.466
Juprelle		9.643
Liège	Luik	194.638
Neupré		10.022
Oupeye		25.532
Saint-Nicolas		24.293
Seraing		63.798
Soumagne		17.295
Sprimont		15.044
Trooz		7.816
Visé	Wezet	17.960

ARRONDISSEMENT DE HUY - ARRONDISSEMENT HOEI 114.883

Amay		14.442
Anthisnes		4.234
Burdinne		3.292
Clavier		4.830
Engis		6.264
Ferrières		5.075
Hamoir		3.797
Héron		5.546
Huy	Hoei	21.416
Marchin		5.495
Modave		4.221
Nandrin		5.802
Ouffet		2.803
Tinlot		2.721
Verlaine		4.269
Villers-le-Bouillet		6.683
Wanze		13.993

ARRONDISSEMENT DE WAREMME - ARRONDISSEMENT BORGWORM		83.025
Berloz		3.278
Braives		6.442
Crisnée		3.518
Donceel		3.122
Faimes		4.026
Fexhe-le-Haut-Clocher		3.330
Geer		3.524
Hannut	Hannuit	16.948
Lincet	Lijsem	3.311
Oreye	Oerle	4.005
Remicourt		6.059
Saint-Georges-sur-Meuse		7.078
Waremmé	Borgworm	15.320
Wasseiges		3.064

Les données relatives à la structure de la population proviennent depuis 1988 du Registre National qui centralise principalement les informations en provenance des registres de population communaux. Ainsi, au 01/01/2021, 821.442 habitants ont été recensés sur le territoire du RéLiA (Zone 4 et Zone 5)².

	Total
Arrondissement de Liège	623.534
Arrondissement de Huy	114.883
Arrondissement de Waremmé	83.025
Territoire du RELIA (zone 4 + zone 5)	821.442

Soulignons toutefois que depuis le 1er février 1995, les demandeurs d'asile inscrits au registre d'attente sont exclus de la population résidente. Il en va, évidemment de même des illégaux qui doivent néanmoins être pris en compte car ils posent évidemment des problèmes spécifiques dans les structures d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, notamment en termes de défraiment des prestations.

² <http://www.ibz.rn.fgov.be/fr/population/statistiques-de-population/>



Notons que la Plate-Forme-Psychiatrique Liégeoise ASBL couvre un territoire plus large que le RéLiA, à savoir la Province de Liège, à l'exception des communes de la Communauté germanophone. Il en va de même en ce qui concerne le territoire du REALISM (nouvelle politique de soins en santé mentale pour enfants et adolescents). Le territoire du projet pilote Fusion Liège est par contre identique à celui du RéLiA.

1.2. Communication de l'information entre le réseau et ses membres

La communication de l'information entre le réseau et ses membres passe par l'intermédiaire des groupes de concertation et des groupes de travail que fréquentent les membres. Un effort particulier sera réalisé pour impliquer les membres du réseau qui ne fréquentent pas encore un de ces groupes ou pour informer les membres moins disponibles, qui en émettraient la demande.

1.3. Constitution de la fonction de coordination

1.3.1. Organisation de la fonction de coordination

La fonction de coordination a été organisée comme suit :

- le Comité de pilotage a attribué un $\frac{3}{4}$ ETP à Monsieur Frédéric Gustin afin d'occuper la fonction de coordination du RéLiA - Zone 5 et ce depuis 2011 ;
- Monsieur Gustin a reçu la signification de la fin de son contrat de travail et du début de son préavis d'une durée de 8 mois et 18 semaines le 20 novembre 2019. Durant toute l'année 2020, il a presté son préavis. Ce préavis s'est terminé le 20 janvier 2021. Il a été réengagé pour une durée indéterminée à concurrence d'un $\frac{3}{5}$ ETP.
- Conformément à la convention intitulée « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA , ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre de son élargissement à la zone 4 - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal) », le Comité de pilotage du RéLiA a attribué un 0,6 ETP à Madame Christelle Théâte pour occuper la fonction de coordination du RéLiA – Zone 4, en 2016 (Décision du Comité de pilotage du RéLiA du 15 décembre 2015). Le contrat de Madame Théâte a été reconduit pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2017 (Décision du Comité de pilotage du RéLiA du 1 décembre 2016);
- Madame Théâte a reçu la signification de la fin de son contrat et du début de son préavis d'une durée de 15 semaines le 20 novembre 2019. Le 15 janvier 2021, Madame Théâte a résigné un contrat à durée déterminée à $\frac{2}{5}$ ETP jusqu'au 15 janvier 2021 ; contrat qui a été modifié à durée indéterminée à $\frac{2}{5}$ ETP.
- Par ailleurs, par décision de la PFPL ASBL, Madame Jenny Gérard travaille à 0,06 ETP pour assurer le secrétariat du RéLiA.

1.3.2. Identification du responsable

Madame Christelle Théate, coordinatrice du RéLiA - Zone 4, CHRH, Secrétariat de Psychiatrie, rue des Trois Ponts, 2 à 4500 Huy. (reliazone4@gmail.com – 0491 079 886)

Monsieur Frédéric Gustin, Coordinateur du RéLiA – Zone 5, Quai des Ardennes, 24 à 4020 Liège. (reliazone5@gmail.com – 0496 513 493).

1.3.3. Identification des autres prestataires

/

1.3.4. Volume des prestations

Lors de la séance du 12 mai 2011, les membres du Comité de pilotage du RéLiA ont attribué, en fonction de la hauteur des subsides dévolus au RéLiA (Zone 5) et en fonction de la projection budgétaire proposée par le Bureau Exécutif de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl d'attribuer une charge de 0,75 ETP à la coordination du RéLiA zone 5. A partir du 20 janvier 2021 cette charge de travail est passée à 3/5^e temps.

Lors de la séance du 1 décembre 2016, les membres du Comité de pilotage du RéLiA ont attribué, en fonction de la hauteur des subsides dévolus au RéLiA (Zone 4) et en fonction de la projection budgétaire proposée par le Bureau Exécutif de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl d'attribuer une charge de 0,6 ETP à la coordination du RéLiA zone 4. En 2020, suite à son préavis, suivi d'un réengagement, une charge de 2/5 ETP a été attribuée à la coordination de la zone 4.

Par ailleurs, en 2021, Madame Jenny Gérard a travaillé à 0,06 ETP pour assurer le secrétariat du RéLiA jusqu'au moment où elle a accédé à sa pension.

1.4. Organisation du travail

1.4.1. Organisation interne

1.4.1.1. Identification des membres du réseau

Le Comité de pilotage

Voici la composition du Comité de pilotage du RéLiA :

Du côté public

	Institution	Membres
1	Centre Hospitalier Régional de Huy	Mme Sara ETIENNE (Présidente du Comité de Pilotage) <i>Suppléant :</i> M. Thierry FOSSION
g	Centre Hospitalier Régional de la Citadelle	Mme Anne-Marie VANTORRE <i>Suppléant :</i> A déterminer
3	ISoSL « Maison d'Accueil Socio-Sanitaire et CLEAN »	M. Philippe BOLLETTE <i>Suppléant :</i> A déterminer

4	ISoSL « Unités hospitalières Assuétudes »	M. Thierry HAZARD Suppléante : Dr Anne-Françoise BATARDY
5	Gestion Autonomie Prévention produits psychotropes (GAPpp)	Mme Sophie POLLERS Suppléante : Mme Solange GELDOF
6	La Teignouse (zone 5)	Mme Amandine HUBERTY Suppléante : Mme Bérengère PIRARD
7	Service de prévention de Seraing, Seraing 5	Mme Singrid SOFFRITTI Suppléante : Mme Pascale CLUKERS
8	Service Communal de Prévention de Huy – Huy Clos	Mme Mireille D'ALESSANDRO Suppléante : Mme Nathalie ABARCA
9	Openado	A déterminer Suppléante : Mme Juliette QUADRI

Du côté privé

	Institution	Membres
1	Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl	M. Luc VANDORMAEL Suppléante : Mme Béatrice TYOU
2	Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl « Les Lieux-Dits »	M. Bernard JACOBS Suppléante : Mme Béatrice TYOU
3	Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl « Génération assuétudes »	Madame Béatrice TYOU Suppléant : Dr Michel MARTIN
4	Association Pharmaceutique de la Province de Liège	M. Michel KOHL Suppléant : A déterminer
5	CAP FLY asbl	Mme Virginie RENWART Suppléant : M. Ulysse HELLA
6	Centre ALFA asbl	Mme Catherine DUNGELHOEFF Suppléante : Mme Florence RENARD
7	Centre Hospitalier Spécialisé « Clinique Notre Dame des Anges » (CNDA)	M. Thierry LOTTIN (Vice-Président du Comité de Pilotage) Suppléante : A déterminer

8	Cercle des médecins généraliste de Huy	Dr Anne-Charlotte WEGRIA Suppléante : Dr Claire TRABERT
9	Fédération liégeoise des Associations de Médecins Généralistes (FLAMG)	M. Christian JACQUES
10	Intergroupe Liégeois des Maisons Médicales (IGL)	A déterminer Suppléant : A déterminer
11	La Teignouse	M. Jérémie PIEROT Suppléante : A déterminer
12	Maison Médicale Cap Santé	A déterminer Suppléante : A déterminer
13	NADJA asbl	Mme Dominique HUMBLET Suppléante : Mme Coline CLAES
14	Siajef (Revers asbl)	Mme Isabelle TOUSSAINT Suppléant : M. Ludovic MEDERY
15	SISD de Liège -Huy - Waremme	Mme Christel BERTHOLET Suppléante : Mme Muriel FEUILLEN
16	THAÏS asbl	Mme Michèle VAN DE MOORTELE Suppléant : M. Hervé TASQUIN
17	CLIPS	Mme Clara DURIEUX Suppléante : Mme Teresa MARCHICA
18	IHP de Huy	Mme Anne DEGEYE Suppléante : Dr Sabine SARTORI
19	Fondation privée TADAM	M. Dominique DELHAUTEUR Suppléante : A déterminer
20	Ombrage ASBL	Mme Jessica BORREY Suppléante : Mme Marie GRANDRY

En qualité d'experts :

	Institution	Membres
1	Ville de Liège, Plan de Prévention	M. Juan CORTES LECLOU Mme Manon REYNDERS

2	Ville de Liège, Plan de Cohésion Sociale	M. Grégor STANGHERLIN
3	Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL	Dr Sabine SARTORI Mme Géraldine LITRAN
4	Réseau Liégeois d'aide et de Soins en Assuétudes / Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl	Mme Christelle THEATE – Zone 4 (Coordinatrice) M. Frédéric GUSTIN – Zone 5 (Coordinateur)

En 2021 la présidence du Comité de pilotage du RéLiA a été assurée par Madame Sara ETIENNE; la vice-présidence par Monsieur Thierry LOTTIN. Madame Clara DURIEUX remplace Madame Laura HERMOUET comme membre effectif du CLIPS. L'IGL n'a pas encore désigné un autre membre effectif, ni un autre membre suppléant, tout comme la Maison Médicale Cap Santé, suite au départ du docteur Claire TRABERT. Openado n'a pas encore désigné de membre effectif. Nous remercions tous les membres qui ont quitté le Comité de pilotage du RéLiA cette année pour leur implication positive au sein du réseau et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux représentants.

Les autres membres du réseau

Comme l'article 631 § 1 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé le prévoit, le réseau est composé de personnes morales qui exercent des activités dans le domaine des assuétudes majoritairement à l'intérieur de la zone de soins et au moins des services ayant sollicité ou obtenu l'agrément. Ainsi, le réseau est tout d'abord composé des institutions des zones 4 et 5 ayant sollicité ou obtenu leur agrément en tant que service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Il s'agit des institutions suivantes :

- CAP FLY A.S.B.L. (zone 5)
- Nadja A.S.B.L. (zone 5)
- Thaïs A.S.B.L. (zone 5)
- La Teignouse (zone 4)
- Ombrage ASBL (Zone 4) : en demande d'agrément

Par ailleurs, comme le propose l'article 631 § 2 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, le réseau est également composé par les cercles de médecins généralistes, les associations de santé intégrée, les services de santé mentale, les centres de coordination de soins et services à domicile, les centres de planning de consultation familiale et conjugale, les établissements de soins visés par la loi sur les hôpitaux, les centres de réadaptation fonctionnelle sous convention avec l'INAMI, les associations de bénéficiaires, et bien sûr la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl.

Notons que toutes ces structures sont représentées au sein du comité de pilotage du RéLiA à l'exception des plannings de consultation familiale et conjugale et des associations de bénéficiaires. Des contacts ont été entretenus avec l'asbl Psytouyens qui doit encore se positionner quant à son implication au sein du RéLiA. On trouvera, dans l'annexe 2, la liste des membres potentiels du réseau.

Comme on peut le constater dans l'annexe 2, d'autres institutions font également partie du réseau. Il s'agit de certaines AMO, de plans de prévention et de sécurité de certaines communes ou de services organisés dans le cadre de ces plans de prévention, du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Liège, de services sociaux (C.P.A.S. et d'autres initiatives à caractère social), de Centre PMS, de dispositifs actifs dans le domaine de la prévention...

Notons qu'il est possible de participer à la vie du réseau avec des formes différentes d'investissement. Ainsi, par exemple, les centres de planning familiaux ont souhaité recevoir la RELIA'S NEWS, la newsletter électronique du RéLiA. Ils souhaitent, en effet, être informés des activités du réseau, mais ne souhaitent pas s'y investir plus significativement dans un premier temps. Il en va de même pour certains Plans de cohésion social ayant investi l'axe 3, « Santé et assuétudes ».

Soulignons que le réseau RéLiA se veut ouvert à toute structure proposant de l'aide ou des soins à nos publics cibles. Dès lors, le document proposé dans l'annexe 2 présente l'ensemble des structures potentiellement concernées par la problématique. Pour plus de clarté, les institutions représentées au Comité de pilotage du RéLiA y sont surlignées en jaune et les institutions qui participent à la concertation organisée par le RéLiA et la PFPL en matière d'assuétudes et non membre du Comité de pilotage sont surlignées en rose. Ces deux dernières catégories représentent en quelque sorte le noyau dur du réseau.

1.4.1.2. Offre et demande

- Identification de l'offre existante et collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale

Dès le début des travaux relatifs à la création du Réseau d'aide et de soins en assuétudes de la zone 5, la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise a collaboré avec la Ville de Liège pour établir un cadastre de l'offre d'aide et de soins en assuétudes sur son territoire. En ce qui concerne la zone 4, la coordination de soins en assuétudes de la PFPL, projet pilote fédéral, disposait bien évidemment d'une liste d'institutions actives dans l'aide et le soin en assuétudes sur ces arrondissements. Il est toutefois important de rester attentif aux offres qui, à défaut d'être anecdotiques, n'en demeurent pas moins très limitées. La stigmatisation de nos publics cibles rend nécessaire la prise en compte de toutes les offres potentielles, même si elles sont parfois assez ténues.

L'actualisation de l'identification de l'offre en matière d'aide et de soins en assuétudes est réalisée de manière permanente. Cette actualisation est réalisée de concert avec la coordinatrice de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl.

Trois initiatives coexistent pour répondre à cette mission. D'une part, différentes listes existantes sont croisées et le bouche à oreille permet de compléter les éventuelles lacunes décelées. D'autre part, l'encodage des institutions volontaires a été réalisé au sein de l'outil Spiller. Ainsi une description plus fine de l'offre existante peut utilement être consultée sur le site fr.spiller.be. S'agissant d'un site internet, il n'est pas possible d'annexer un aperçu de cette description en annexe. Le lecteur intéressé se rendra donc utilement sur le site fr.spiller.be.

Notons qu'un lien est disponible sur le site www.relia.net. Enfin, en ce qui concerne l'offre existante pour les jeunes consommateurs, leurs proches et les professionnels non spécialisés, une collaboration avec les partenaires de projet JandCo permet de mettre en lumière l'offre existante. Cette offre est consultable sur le site www.jandco.be. La description de l'offre est mise à jour au moins deux fois par an par le coordinateur du RéLiA. Un outil papier est téléchargeable sur le site JandCo. Enfin, signalons que dans le cadre de l'outil intitulé : « Question d'alcool : où s'adresser », un lien sur le site du RéLiA permet d'accéder aux structures qui proposent de l'aide et des soins aux personnes qui présentent des problèmes dans leur consommation d'alcool.

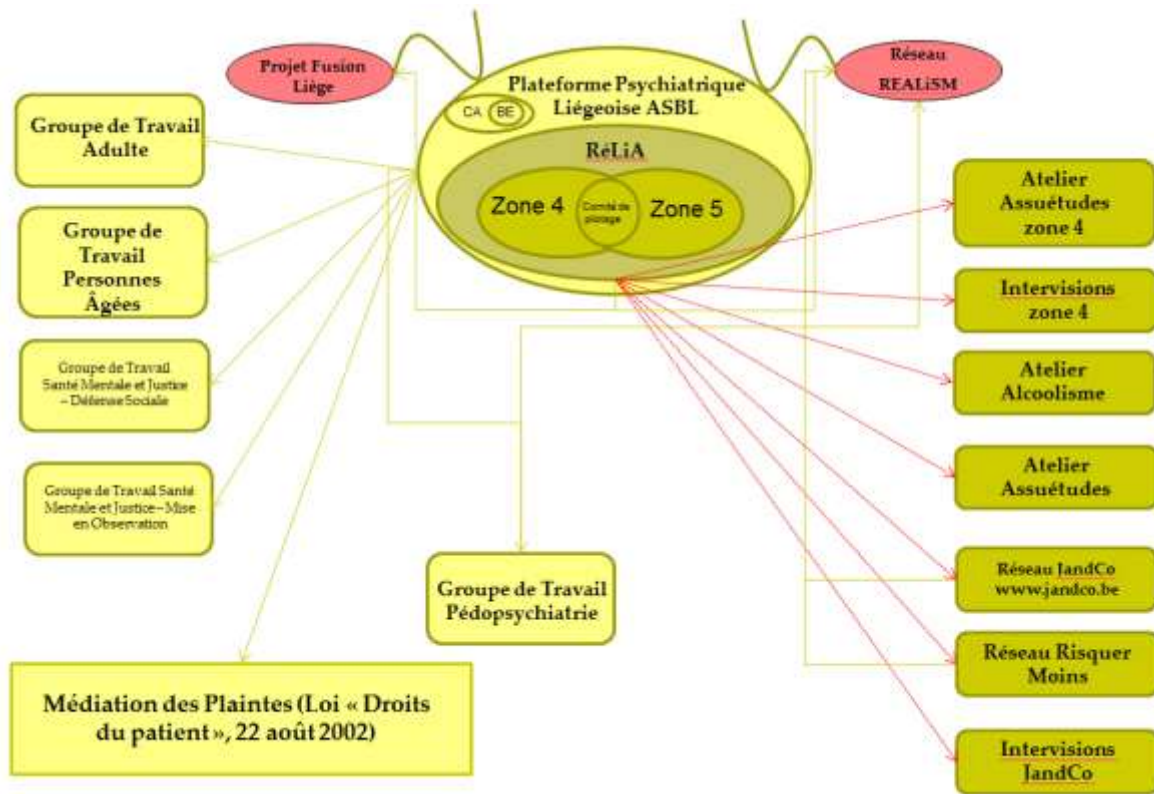
- Identification de la demande d'aide et de soins dans la zone

Pour l'instant, l'identification de la demande d'aide et de soins en assuétudes sur le territoire du RéLiA a été réalisée en compilant différentes sources d'informations (travaux du projet pilote fédéral de coordination de soins en assuétudes de la PFPL, travaux du plan de cohésion sociale de la Ville de Liège, Ateliers organisés par le RéLiA, ...). Par ailleurs, un travail spécifique relatif à l'identification de la demande d'aide et de soins en matière d'alcoolisme a été confié à un étudiant en master en ingénierie sociale qui a pris ce sujet comme thème pour réaliser son mémoire. Le Travail de fin d'études, de Monsieur Jérémy NULENS, présenté en vue de l'obtention du grade de Master en ingénierie et action sociales s'intitule : " Une bouteille à l'amer... Recherche qualitative auprès de personnes rencontrant un problème avec leur consommation d'alcool concernant l'adéquation de la réponse donnée à leurs besoins d'aide et de soins. Année académique 2013 - 2014. Avec l'autorisation de l'auteur, ce document est disponible au téléchargement sur le site du RéLiA (voici le lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/me9moire20Re9lia202013-2014.pdf>). Par ailleurs rappelons qu'en 2017, Madame Sophie GUISEN effectue son travail de fin d'étude en ingénierie sociale autour de la problématique de l'identification des ressources d'aide et de soins pour les proches des personnes qui souffrent d'assuétudes.

1.4.1.3. Concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité

La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité est organisée en tenant compte des concertations existantes en zone 4 et en zone 5. Le Comité de pilotage décidera s'il convient d'organiser des groupes de travail relatifs à des problématiques qui ne seraient pas prises en compte mais il ne s'agit évidemment pas de se substituer à des concertations déjà menées ailleurs avec brio. Il veillera donc à ce que le débat relatif à la répartition des tâches et à leur complémentarité soit organisé en tenant compte des différentes concertations déjà menées.

En 2021, seconde année de pandémie, les activités du RéLiA s'en sont trouvées fort affectées. Ainsi le RéLiA Zone 4 et Zone 5 ont assuré la concertation institutionnelle en organisant les réunions du Comité de pilotage du RéLiA, des réunions de Risquer Moins Liège, de l'Atelier Assuétudes, de l'atelier Alcoolisme, de JandCo et de l'Atelier Assuétudes spécifique à la zone 4 via Zoom.



Enfin, en ce qui concerne la thématique de la réduction des risques, une convention a été signée avec la Ville de Liège. Cette convention prévoit que la concertation en la matière est organisée par la Ville et est consultable dans l'annexe 1. En effet, un groupe « Echange de Seringues » est organisé dans le cadre de l'Observatoire Liégeois des Drogues (OLD) et dès le départ, il n'était pas question de créer des doublons concernant des initiatives déjà bien menées ailleurs. Par ailleurs, concernant la réduction des risques en milieu festif, une convention prévoyant que la coordination du RéLiA reprendrait à sa charge la coordination du réseau « Risquer Moins Liège » a été conclue avec les membres de ce réseau, à savoir, Seraing 5, Nadja, Centre Alfa y compris « Accueil Drogues », le CLAJ AMO, ISO SL, l'Auberge de jeunesse Georges Simenon et CAP FLY. Cette convention est consultable dans l'annexe 1. Par ailleurs, il faut relever que le réseau a bénéficié, en 2021, d'un subside de 2000 € de la Ville de Liège dans le cadre du projet : « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre « conseil communal consultatif de la nuit »

Différentes concertations existent sur le territoire du RéLiA (Zone 4 & Zone 5). Avec la collaboration du plan de prévention de la Ville de Huy, des concertations médecins-pharmaciens sont organisées en ce qui concerne les traitements de substitution.

Au Plan de prévention de la Ville de Liège, des concertations sont organisées via :

- le Conseil communal consultatif de prévention et de sécurité, présidé par le Bourgmestre, au sein duquel la Ville organise la concertation entre les organes et institutions qui participent à la prévention des insécurités urbaines à Liège. Neuf ateliers sont attachés à ce conseil dont un « Atelier toxicomanie » qui a été créé en 1992 à la demande des pouvoirs subsidiaires. Ce dispositif a pour objectif d'assurer une

coordination entre les secteurs de prévention et de lutte contre la drogue et les nuisances y relatives.

- l'Observatoire Liégeois de prévention et de concertation sur les Drogues organise :
 - o une plate-forme de veille socio-sanitaire, composée d'un représentant de toutes les autorités concernées au niveau local ou provincial.

La Province de Liège;
L'Université de Liège;
Le Parquet Général et le Parquet du Procureur du Roi;
La Commission Médicale Provinciale;
Les services hospitaliers d'urgence;
Les laboratoires de toxicologie;
La Maison d'Accueil Socio-Sanitaire de Liège – START;
Les Forces de l'ordre (police locale et fédérale);
L'Inspection de la Pharmacie;
Le réseau Médico-Psycho-Social local;
L'Ordre des Pharmaciens;
L'Ordre des Médecins;
La Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise;
L'Etablissement Pénitentiaire de Lantin.

La plate-forme permet, rapidement, d'opérer une action préventive tant au niveau de la santé publique, que de la délinquance et de la criminalité et ainsi, permettre une diminution des conséquences négatives du phénomène de la drogue pour la société, parmi lesquelles les nuisances publiques.

- o le groupe technique « Dispositif Liégeois d'Échange de Seringues ». Ce groupe est composé d'un travailleur de terrain issu de chacune des structures participant à l'échange de seringues au niveau local. Sa mission principale est d'assurer la coordination du dispositif ainsi que sa gestion courante, notamment par la centralisation des commandes de matériel. Le groupe technique constitue en outre un lieu de partage d'informations et de pratiques. Un Comité d'accompagnement encadre ce dispositif. Il est composé des responsables institutionnels concernés et se réunit une fois par semestre. Le Comité d'accompagnement est le garant de l'encadrement éthique et philosophique du dispositif ainsi que de l'encadrement financier. Il fait le lien avec le niveau supra local en termes de perspectives et de recommandations. C'est avec ce dispositif que le RéLiA a conclu une convention. Voir annexe 7.
- la Coordination des Actions en Toxicomanie organise, à l'initiative de la Ville ou à la demande de tout partenaire, des réunions en matière de drogue et de toxicomanie.

De plus, en matière de parentalité, relevons l'existence du service parentalité du centre ALFA qui organise des groupes d'intervision, des supervisions individuelles ou collectives, et des formations à l'intention d'équipes et d'intervenants concernés par cette problématique. De

plus, depuis 1999, le Service Parentalité du centre ALFA organise et anime "L'Atelier Parentalité et usages de drogues", réseau local de professionnels qui échangent sur leurs pratiques et réfléchissent de façon plus "théorique" aux diverses difficultés rencontrées dans le cadre des situations de parentalité et usages de drogues.

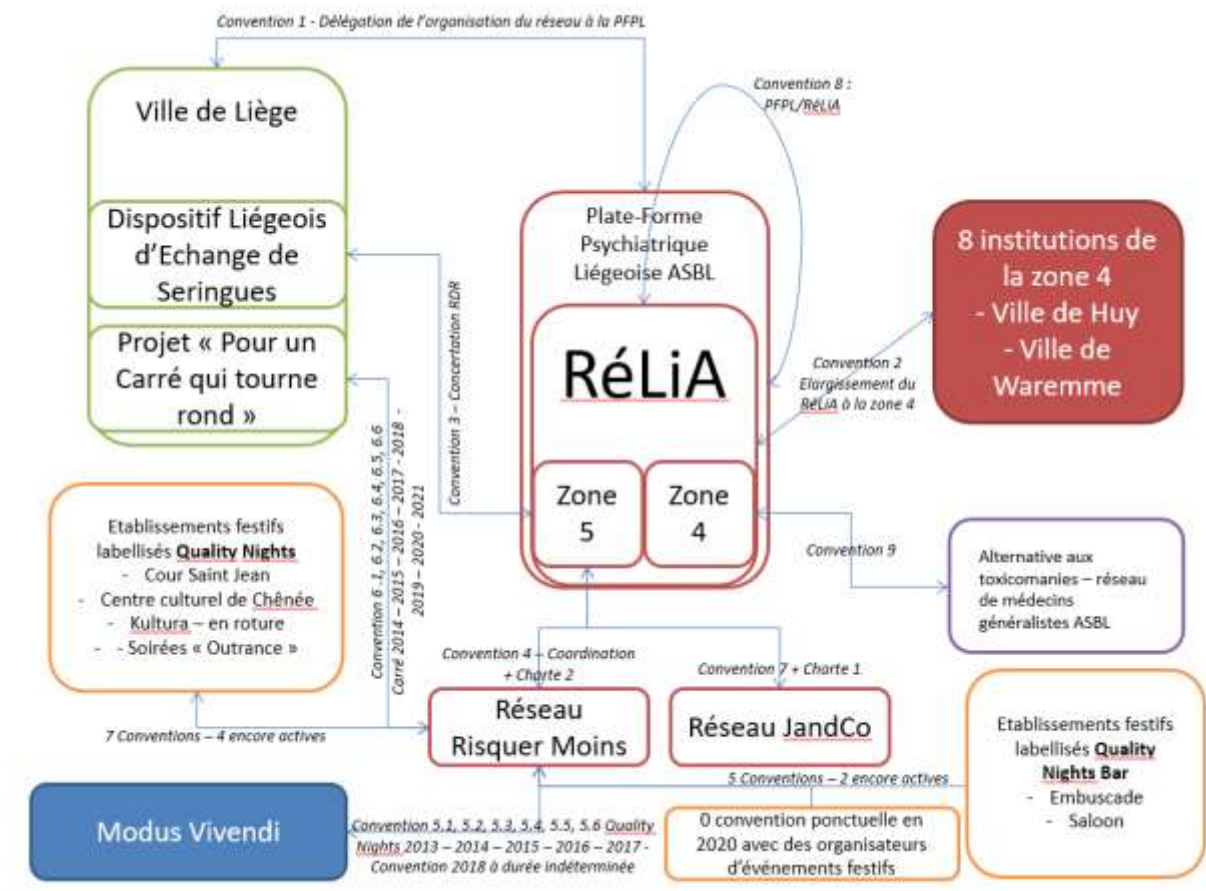
La coordination du RéLiA veille donc à s'appuyer et à associer ces différentes initiatives pour envisager la problématique relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité.

Enfin, bien que la prévention ne soit pas une problématique envisagée dans le cadre du RéLiA ou de la PFPL, il n'en reste pas moins important de collaborer avec les initiatives existantes sur le territoire de la zone 5 et de la zone 4. Ainsi, des contacts seront entretenus avec la Commission Provinciale de prévention des assuétudes, avec le Groupe de Recherche Action pour la Prévention Intégrée des Dépendances (RAPID) ainsi qu'avec le Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) et le CLPS Huy-Waremme qui, pour rappel, abritent un Point d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes.

1.4.1.4. Appui institutionnel et logistique de l'action des services d'aide et de soins spécialisés

- Etablissement de conventions et élaboration d'outils communs en matière d'accueil et d'information des bénéficiaires, d'accompagnement psychosocial, de prise en charge psychothérapeutique et médicale, de soins, de réduction des risques

Le RéLiA est à l'origine de 32 conventions et 2 chartes (+ 0 convention ponctuelle entre Risquer Moins Liège et des organisateurs d'événements festifs en 2021 en raison de l'épidémie). Ces conventions sont consultables dans l'annexe 1).



- 1) Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA)
- 2) « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA, ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre de son élargissement à la zone 4 - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal). **Bref il s'agit d'une convention avec les institutions de la zone 4 dans le cadre de la demande d'extension à la zone 4 de l'agrément obtenu par la PFPL pour la zone 5.**
- 3) « Convention de collaboration entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le dispositif liégeois d'échange de seringues - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux

services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref il s'agit d'une convention avec le Dispositif d'échange de seringues géré par le Dispositif liégeois d'échange de seringues.**

- 4) « Convention de collaboration entre le Réseau Liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le consortium d'institutions portant le réseau « Risquer Moins », ayant pour objet la coordination de « Risquer Moins », initiative de réduction des risques en milieu festif - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref, il s'agit d'une convention avec le Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif qui sera coordonné désormais par le coordinateur du RéLiA.**
- 5) Six Conventions de partenariat entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights)
 - 5.1.) Conventions de partenariat 2013 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
 - 5.2.) Conventions de partenariat 2014 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
 - 5.3.) Conventions de partenariat 2015 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
 - 5.4.) Conventions de partenariat 2016 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
 - 5.5.) Conventions de partenariat 2017 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
 - 5.6.) Conventions de partenariat à durée indéterminée entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights

- 6) 8 conventions de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond » et cette année dans le cadre du projet « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

- 6.1.) Convention 2014 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »

- 6.2.) Convention 2015 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
 - 6.3.) Convention 2016 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
 - 6.4.) Convention 2017 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
 - 6.5.) Convention 2018 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
 - 6.6.) Convention 2019 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
 - 6.7.) Convention 2020 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
 - 6.8.) Convention 2021 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
- 7) Convention entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl, et plus spécifiquement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) et les partenaires du réseau JandCo (Jeunes et Consommations). Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal).
- 8) 6 conventions³ conclues avec des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « Quality Nights »
- 8.1.) Convention de partenariat Cadran – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
 - 8.2.) Convention de partenariat Studio 22 – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
 - 8.3.) Convention de partenariat Centre culturel de Chênée – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
 - 8.4.) Convention de partenariat Cour Saint Jean – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
 - 8.5.) Convention de partenariat Orange Givrée – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

³ Un établissement a perdu son label Quality Nights en 2016.

8.6.) Convention de partenariat KulturA – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

Notons que les conventions avec le Studio 22 et le Cadran n'existent plus étant donné la fermeture de ces lieux festifs.

Et 6 conventions conclues avec des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « *Quality Nights BAR* »

8.6.) Convention de partenariat Ecole du Carré – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*

8.7.) Convention de partenariat Bonnet d'âne – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*

8.8.) Convention de partenariat Celtic – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*

8.9.) Convention de partenariat Embuscade – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*

8.10.) Convention de partenariat Saloon – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*

8.11.) Convention de partenariat « Soirées Outrance » – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

Notons que trois conventions n'existent plus étant donné la fermeture de ces lieux festifs (Ecole du Carré, Bonnet d'âne, le Celtic (qui a été repris par un autre propriétaire).

9) 0 convention ponctuelle entre Risquer Moins Liège et des organisateurs d'événements festifs en 2021 vu la pandémie.

10) Convention entre le RéLiA Zone 4 et ALTO concernant l'organisation de séances d'intervision à destination des médecins généralistes et des pharmaciens.

11) Convention de collaboration entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl et le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) Liège-Huy-Waremme.

Les chartes

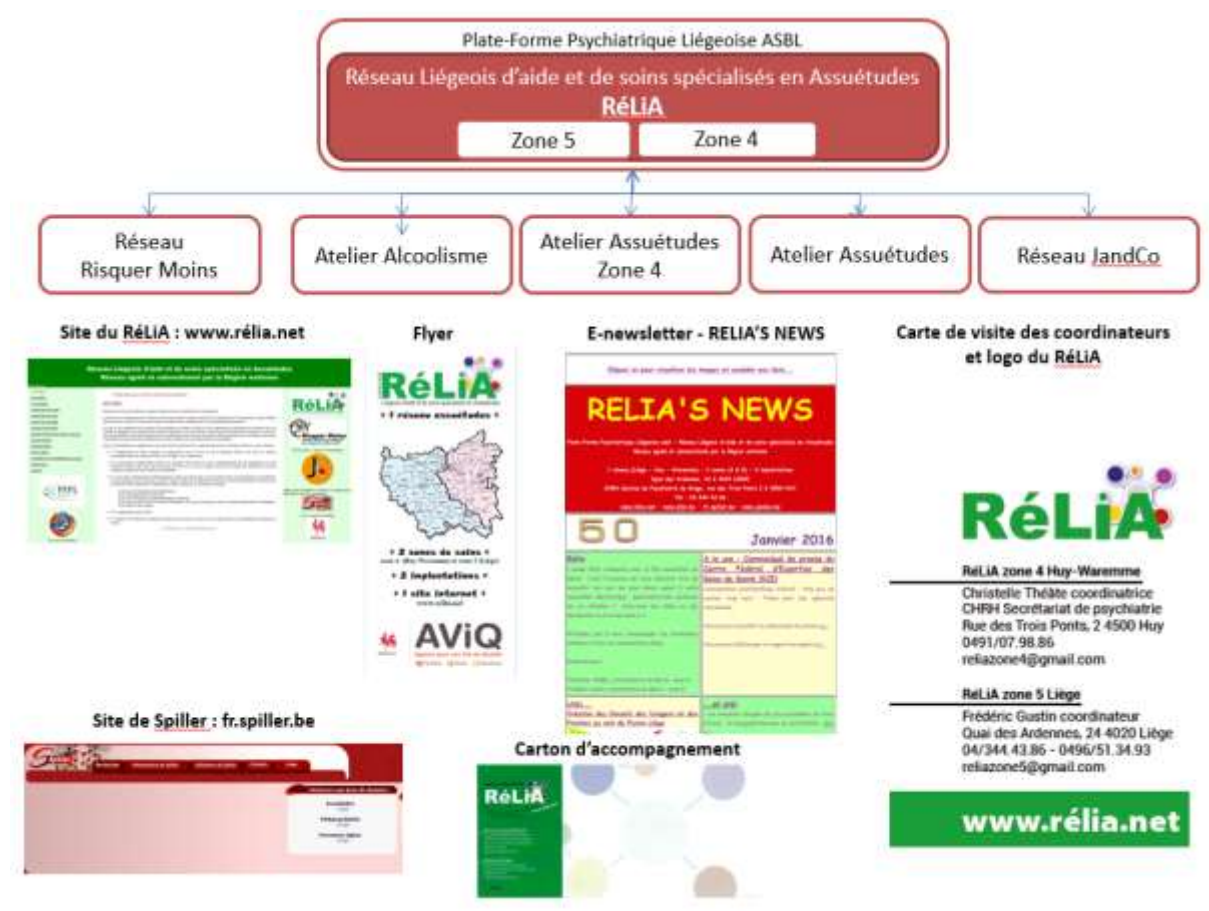
1) Charte des partenaires du projet JandCo ;

2) Charte partenariale du Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif.

Outil commun

Le RéLiA dans son ensemble dispose des outils suivants :

- un site internet : www.relia.net ;
- une e-newsletter : la Relia's News n'a pas été éditée en 2021 suite à la diminution significative du temps de travail des coordinateurs ;
- des cartes de visites pour ses coordinateurs ;
- le site Spiller : fr.spiller.be ;
- un flyer de présentation ;
- Carte d'accompagnement d'envois postaux.

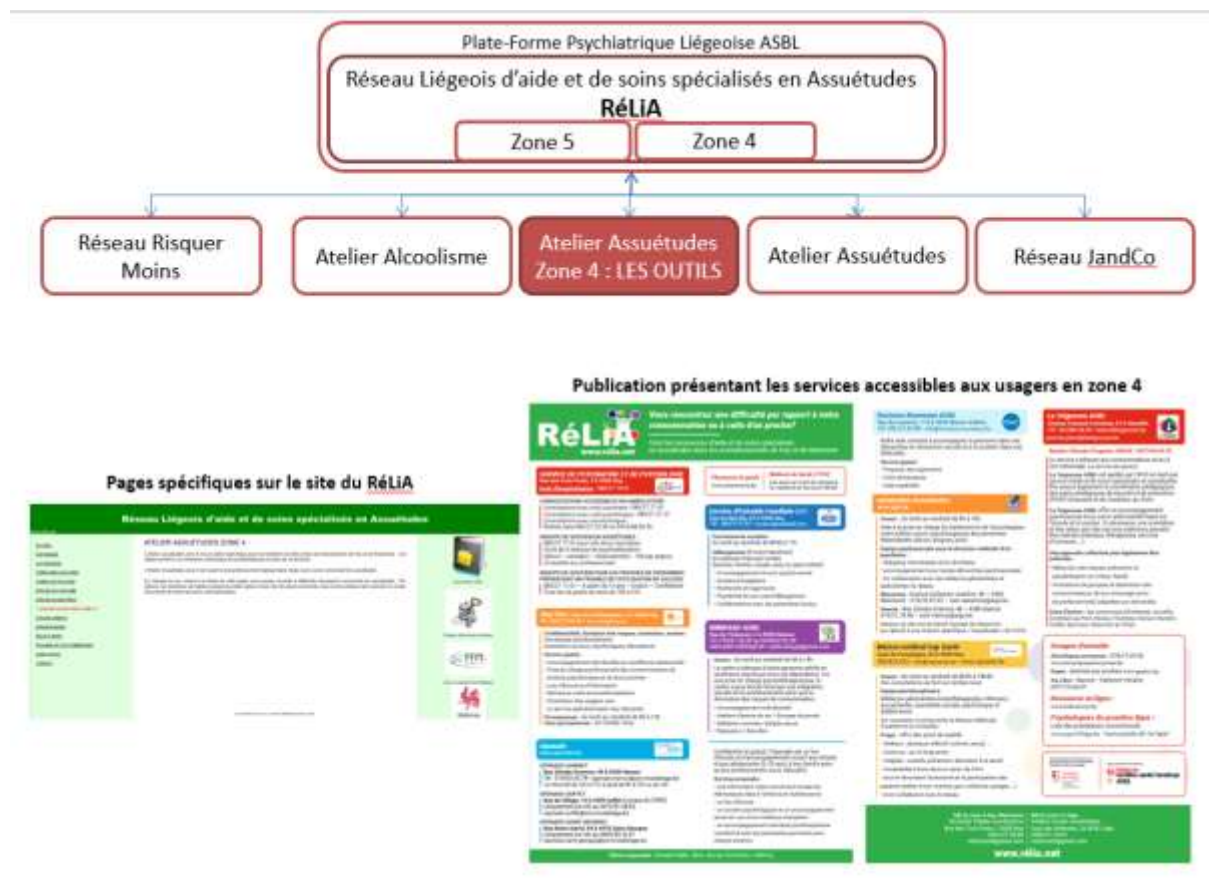


Des outils communs ont été élaborés au sein des Ateliers du RéLiA ou au sein de réseaux coordonnés par le RéLiA.

Ainsi, au sein de l'Atelier Assuétudes spécifique à la Zone 4, les outils suivant ont été créés :

- des pages spécifiques sur le site du RéLiA ;
- une publication présentant les services accessibles aux usagers en zone 4

Cette plaquette de présentation des services accessibles en zone 4 a été mise à jour en 2021. Cette plaquette est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.21-outilRz4.pdf>



L'atelier Alcoolisme a également développé des outils :

- une brochure « se sevrer de l'alcool » : outil d'aide au choix de l'endroit de sevrage alcoolique (hôpital ou ambulatoire) à l'intention de tous les publics. Cet outil pourrait également être utilisé afin de sensibiliser les médecins généralistes aux modalités possibles pour réaliser un sevrage, et ce, sans y voir une supériorité de l'un sur l'autre type, mais en se centrant sur l'évaluation de la pertinence, au vu de la situation singulière de la personne se questionnant par rapport à une volonté de se sevrer. Relevons qu'une nouvelle version de cet outil a été éditée en 2021. Cette brochure est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.16-BrochureA5-1.pdf> ;
- un guide de bonnes pratiques pour le travail en réseau avec les personnes ayant un problème lié à l'alcool ;
- des pages spécifiques sur le site du RéLiA (les outils précités sont accessibles dans cette section du site du RéLiA ;
- Un flyer de présentation des ressources d'aide et de soins spécialisés en matière d'alcoolisme sur le territoire du RéLiA. Relevons qu'une nouvelle version de cet outil a été éditée en 2021. Ce flyer est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.16-FlyersA5.pdf> ;



Outils du Réseau JandCo :

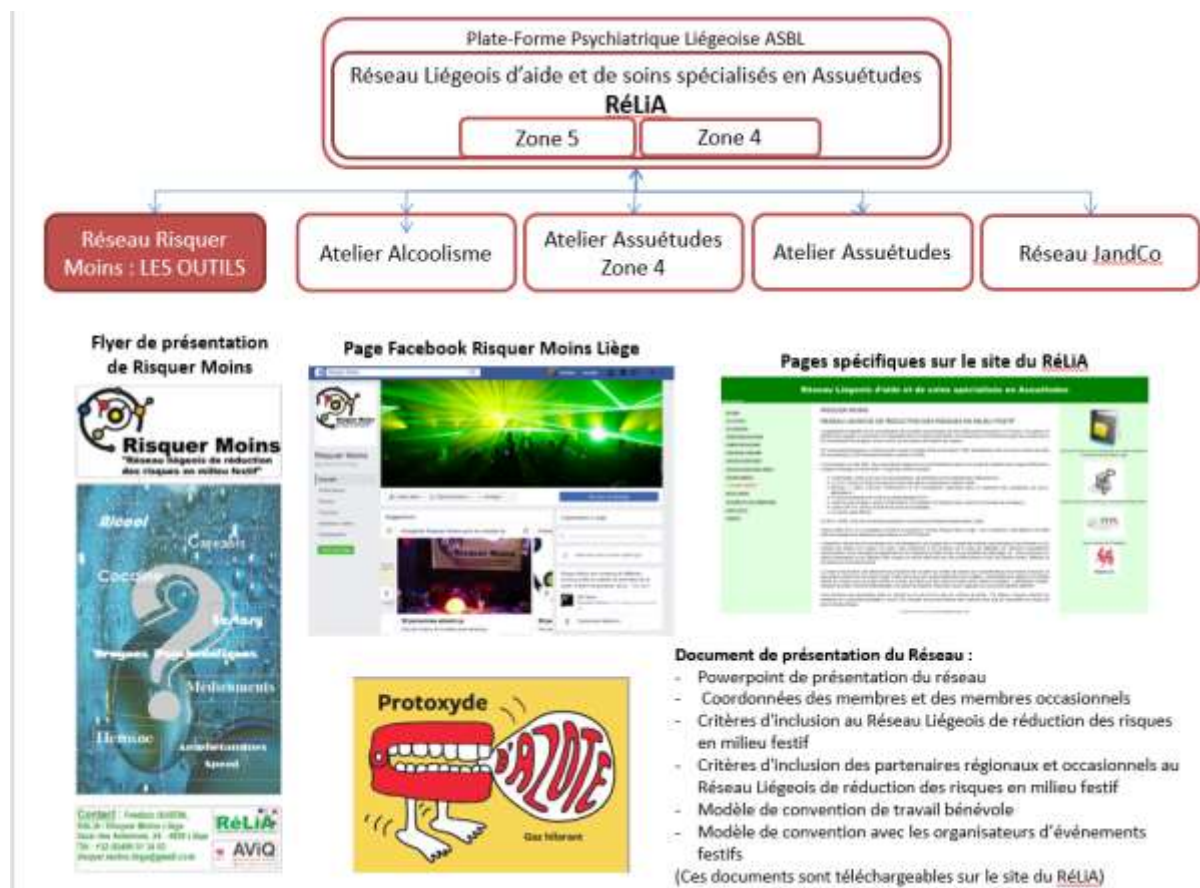
- flyer ;
- des pages spécifiques sur le site du RéLiA ;
- répertoire des partenaires ;
- affiches ;
- site internet spécifique : www.jandco.be ;
- page facebook spécifique ;
- présentation powerpoint du réseau ;
- permanence téléphonique d'orientation au 0491/719988.



Relevons que le flyer de présentation de JandCo a été réédité en 2017. Cette réédition (il fallait évidemment attendre d'avoir épuisé nos stocks de l'ancienne version) montre bien que JandCo est un projet spécifique du RéLiA, soutenu par l'AVIQ.

Outils du Réseau de réduction des risques en milieu festif :

- flyer de présentation ;
- document de présentation du Réseau ;
- powerpoint de présentation du réseau ;
- coordonnées des membres et des membres occasionnels ;
- critères d'inclusion au Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif ;
- critères d'inclusion des partenaires régionaux et occasionnels au Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif ;
- modèle de convention de travail bénévole ;
- modèle de convention avec les organisateurs d'événements festifs ;
- pages spécifiques sur le site du RéLiA (les documents cités ci-dessus y sont téléchargeables) ;
- page facebook spécifique ;
- livret de réduction des risques relatif au protoxyde d'azote : cet outil a été édité en 2021.



1.4.1.5. Collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale

L'architecture du montage liégeois est jusqu'à présent unique et inédit. En effet, comme décrit ci-dessus, la Ville de Liège a décidé de déléguer l'organisation du réseau zone 5 (RéLiA) à la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL. De facto, la collaboration entre le RéLiA et la PFPL semble organique. De plus, en prenant en charge l'organisation du RéLiA qui couvre désormais la zone 4 et la zone 5, la PFPL lutte contre la multiplication anarchique et délétère

des coordinations assuétudes en soutenant la recherche de cohérence en la matière. Ce montage assure de plus une collaboration étroite entre les initiatives régionales et fédérales (Projet Fusion Liège, Réseau REALiSM), conceptualisée d'ailleurs, dès à présent, comme une source de grande richesse. En 2016, la PFPL et le RéLiA ont formalisé leur collaboration au sein d'une convention consultable en annexe.

1.4.1.6. Intervision

Certains membres du RéLiA disposent déjà d'une offre en matière d'intervision. Un inventaire de l'offre relative aux possibilités d'intervision sera établi. En fonction de cet inventaire, les membres du Comité de pilotage du RéLiA se prononceront quant aux initiatives qu'ils conviendraient de développer ou de créer, et ce, en fonction des besoins qui seront exprimés.

Soulignons que dans le cadre du projet « Jeunes et Consommations », les partenaires du projet ont souhaité la mise en place d'une intervision. Ainsi, une partie des réunions de l'Atelier JandCo est systématiquement consacrée à de l'intervision. Des situations concrètes sont analysées en groupe afin de tendre vers un référentiel commun dans la manière d'appréhender ces situations et de proposer les orientations les plus pertinentes.

Les membres du réseau de la zone 4 ont également manifesté un intérêt pour la mise en place d'intervision. Après une période d'interruption, des rencontres médecins-pharmaciens ont été mises en place en 2016, 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du RéLiA en collaboration avec le Service Prévention de la Ville de Huy et l'asbl ALTO. En 2021, une intervision a été mise en place en modalité visioconférence. Nous avons pu pour cette soirée bénéficier de l'intervention du Professeur Dr Emmanuel Pinto qui a présenté un exposé sur le thème de la prise en charge des consommateurs de cocaïne.

1.4.2. Organisation externe

- partenariats

Actuellement, aucun partenariat formel ne peut être décrit en dehors du partenariat entre la PFPL et la Ville de Liège, du partenariat avec les institutions de la zone 4 qui ont intégrés le Comité de pilotage du RéLiA, du partenariat avec les membres du réseau Risquer Moins, du partenariat avec le Dispositif liégeois d'échange de seringues, du partenariat avec la Ville de Liège dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond », du partenariat avec Modus Vivendi, du partenariat avec l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière et du partenariat avec les partenaires du projet JandCo. Ces partenariats ont d'ailleurs été traduits dans des conventions.

- conventions existantes

La Ville de Liège a délégué l'organisation du RéLiA à la PFPL. Dans le cadre de cette délégation, une convention de partenariat a été élaborée (voir annexe 1).

Les institutions de la zone 4 qui ont souhaité intégrer le Comité de pilotage du RéLiA ont également établi une convention de partenariat avec la PFPL (voir annexe 1). Voir point 1.4.1.4. supra pour une énumération exhaustive des conventions.

1.4.3. Moyens budgétaires

- identification des ressources financières en mentionnant origine et estimations des montants

La PFPL reçoit ses subsides via la Wallonie (AViQ). Pour l'année 2021, ces subsides étaient de 215762.71 €. Il s'agit ici de moyens récurrents.

Par ailleurs, les hôpitaux qui font appel au service de médiation ont honoré des factures dont le montant total s'élève à 21749.19 €. Il s'agit également de moyens récurrents. De plus les subsides de Fusion Liège et du Réalim sont aussi accueillis partiellement par la PFPL. Le lecteur intéressé trouvera des informations complètes à ce sujet dans le rapport d'activités de la PFPL ASBL.

Enfin, la PFPL a bénéficié en 2021 d'une subvention de 2000 € dans le cadre d'une convention avec la Ville de Liège concernant le projet « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

1.4.4. La gestion journalière et la logistique

La gestion journalière et logistique du RéLiA épouse logiquement celle de la PFPL. Néanmoins, certaines modalités spécifiques sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur du Comité de pilotage du RéLiA. La description qui suit présente les modalités de fonctionnement en vigueur à la PFPL.

- La comptabilité

Les factures reçues sont encodées par le secrétariat de la PFPL. C'est la coordination de la PFPL qui effectue les paiements. Le comptable du secrétariat social de la PFPL (Semafor asbl) vérifie l'encodage et établit le bilan financier de la PFPL. Un réviseur d'entreprise vérifie les comptes depuis 2013. Le bilan financier est proposé par le trésorier de la PFPL à l'approbation de l'assemblée générale dans le courant du premier semestre de chaque année (le plus souvent en mai). Une fois approuvés, les comptes sont déposés au greffe du tribunal du commerce.

- La facturation

La PFPL émet chaque année les factures relatives aux prestations du service de médiation des plaintes. Seules ces factures sont émises par la PFPL à l'heure actuelle.

- La gestion du personnel et des salaires

La gestion du personnel est assurée par la coordination de la PFPL avec le soutien du secrétariat social (Semafor asbl). C'est le secrétariat social qui calcule les salaires, l'ONSS et le précompte professionnel.

- La gestion des achats, investissements, patrimoines

En ce qui concerne les dépenses de plus de 500 €, des investissements et la gestion du patrimoine, c'est le Conseil d'administration qui est compétent. Lorsque des dépenses importantes sont prévues, l'avis de l'assemblée générale est sollicité. En ce qui concerne les frais de fonctionnement (frais de réunions, de petites fournitures de bureaux...), c'est la coordination de la PFPL qui gère les dépenses avec l'aide du secrétariat.

- Le dossier destiné à justifier l'utilisation des subventions octroyées par la Région wallonne ou tout autre opérateur public

Les dossiers destinés à justifier l'utilisation des subventions sont réalisés par le secrétariat sous la direction de la coordination de la PFPL qui applique les directives du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration de la PFPL est donc responsable de ce dossier.

1.5. La gestion de l'information

1.5.1. Le rapport d'activités

Les rapports d'activités sont réalisés par les coordinateurs du RéLiA Zone 4 et du RéLiA Zone 5. Ils sont soumis à l'approbation du comité de pilotage avant d'être transmis à l'autorité subsidiaire.

1.5.2. Les données à caractère épidémiologique

Les modalités de recueil des données sont fixées par le Comité de pilotage du RéLiA lorsqu'il en est le commanditaire. C'est également celui-ci qui désigne la personne responsable de la récolte et qui fixe les règles de sécurité et du contrôle de qualité dans ce cas.

PARTIE II

DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DU PLAN D' ACTIONS

2.1. Introduction

Attention : vu que, au terme de la prestation de leur préavis respectif, les 2 coordinateurs du RéLiA ont vu leur temps de travail diminué, les activités du RéLiA ont subi en 2021 et subiront encore des perturbations en 2022. La coordinatrice de la zone 4 a été réengagée à 4/10 ETP et le coordinateur de la zone 5 preste désormais un 6/10 ETP. Le Plan d'actions présenté ici est donc un idéal à atteindre et devra être revu et révisé en fonction du temps alloués aux coordinateurs. Il est, néanmoins, à souligner que la coordinatrice de la zone 4 a vu son temps de travail augmenter à partir du 1^{er} janvier 2022 à 5/10 ETP, en raison d'un solde financier important en 2021.

Les objectifs que le Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) entend atteindre sont d'améliorer la qualité des soins et de l'aide, et de favoriser la continuité des prises en charge. Les actions mises en œuvre porteront sur chacune des missions prévues par le décret du 30 avril 2009. Ces missions sont :

- 1) L'identification de l'offre existante en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale et de la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes dans la zone de soins au sein de laquelle RELIA exerce ses activités ;
- 2) La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone de soins concernée, en ce compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude ;
- 3) Sur les plans institutionnel et méthodologique, l'appui de l'action des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, ci-après désignés sous le terme de «services», dans le cadre de la collaboration entre eux et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l'élaboration d'outils communs, sur les aspects suivants :
 - a) l'accueil et l'information des bénéficiaires;
 - b) l'accompagnement psychosocial;
 - c) la prise en charge psychothérapeutique et médicale;
 - d) les soins dont au moins les soins de substitution, les cures de sevrage, la prise en charge résidentielle ou hospitalière;
 - e) la réduction des risques ;
- 4) La collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale du territoire dans lequel le réseau est inscrit ;
- 5) L'initiation de l'Intervision lorsqu'elle n'est pas encore mise en œuvre au sein de la zone de soins ou son organisation à la demande des membres du réseau.

2.2. Définition des objectifs et du plan d'actions

2.2.1. Identifier l'offre existante en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale et la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes sur le territoire du RéLiA (zone 4 et zone 5)

2.2.1.1. Objectif général : Identifier l'offre d'aide et de soins en assuétudes sur le territoire du RéLiA en collaboration avec la PFPL

Objectif opérationnel 0 : Collaborer avec la Fédito wallonne dans le cadre de l'établissement du Cadastre de l'offre en santé mentale et en assuétudes en Wallonie

Pour rappel, 2020, l'une des initiatives de l'Aviq avait consisté à établir un cadastre de l'offre en santé mentale et en assuétudes en Wallonie. Il est évident que le RéLiA a collaboré à ce projet. Néanmoins, à l'instar d'autres structures et institutions, le RéLiA a décidé de collaborer directement avec sa fédération, la Fédito wallonne, afin d'éviter la cacophonie potentielle au cas où trop d'acteurs se portaient partie prenante de cette initiative. La Fédito wallonne, comme courroie de transmission des informations et des décisions prises en son sein, dispose de la plus grande confiance du RéLiA et a permis d'aboutir à un travail de qualité.

Il n'en reste pas moins important que le réseau RéLiA continue à investiguer et à prendre en compte les offres pour les usagers de son territoire qui n'apparaîtront vraisemblablement pas dans le cadastre des structures subsidiées par l'Aviq. Pensons notamment aux structures créées dans le cadre des Plans de cohésions sociales où à d'autres initiatives portées par la Wallonie, mais hors des compétences de l'Aviq.

<i>Echéances, outils et moyens</i>	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Collaborer avec la Fédito wallonne dans le cadre de l'établissement du Cadastre de l'offre en santé mentale et en assuétudes en Wallonie												

Objectif opérationnel 1 : Etablir un rapport relatif à l'actualisation du cadastre de l'offre d'aide et de soins – Pas prioritaire

Ce qui a été accompli en 2021

Le RéLiA dispose d'un cadastre très étoffé de structures proposant de l'aide et des soins pour nos publics cibles. Ce document est une première étape nécessaire mais il reste à résoudre différents problèmes dont certains ont été relevés par le premier avis d'inspection pour la Zone 4 et la Zone 5 :

- L'engagement des membres du réseau à respecter les conditions visées à l'article 631, alinéa 6 du Code décréteil ;
- La composition des membres du réseau répond au prescrit de l'article 631 du Code mais n'est pas encore étendue à l'ensemble des personnes morales visées par le Code ;

Il n'a pas été possible d'avancer dans cette problématique en 2021. Néanmoins, les modifications nécessaires ont été apportées au cadastre du RéLiA en termes d'ajout des nouvelles structures et de mise à jour des adresses des institutions concernées.

Evaluation

Le Plan d'actions 2020 et 2021 prévoyait d'établir une convention cadre, respectant le code décréteil, qui permettrait de circonscrire avec plus de précision le RéLiA. En effet, l'organisation du RéLiA ayant été accueillie par délégation de la Ville de Liège par la PFPL, une ASBL spécifique n'a pas été créée. Cette situation est à l'origine d'un manque de précisions quant aux droits et obligations des membres du réseau ; les statuts de la PFPL étant adaptés, très logiquement, à ses propres membres. Vu la situation un peu floue des plateformes de concertation en santé mentale actuellement, il a été décidé de postposer la réflexion autour de cette convention. En effet, une évolution structurelle de la PFPL aurait pu être de l'ordre du possible et ses statuts auraient dès lors pu permettre d'inclure les particularités du RéLiA. Devant le statut quo constaté en 2021, les membres du Comité de pilotage du RéLiA poursuivront le travail de réflexion concernant la convention cadre en 2022. Néanmoins, les membres du RéLiA sont déjà fortement sollicités par d'autres initiatives créées notamment à la suite du transfert de compétence. Il est important qu'on puisse y voir un peu plus clair au niveau du nouvel agencement de ces compétences au niveau wallon avant d'avancer significativement en la matière.

<i>Echéances, outils et moyens</i>	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Réaliser une convention cadre entre tous les partenaires du RéLiA (voir projet ci-dessous).												
○ Préparation d'un document martyr « convention cadre » et diffusion auprès des membres du Comité de pilotage du RéLiA												
○ Mise à l'ordre du jour d'une réunion du Comité de pilotage pour approbation												
○ Créer une liste de toutes les institutions potentiellement concernées (adresse, email...) en se référant notamment à la liste des personnes morales énumérées à l'article 631 du Code												
○ Contacter tous les partenaires potentiels et leur proposer de signer la convention cadre.												
○ Proposer des séances d'information individuelle ou collective sur le RéLiA en fonction des demandes éventuelles. Expliquer l'esprit de cette convention cadre (éventuellement lors d'une demi-journée d'information)												
Collaborer avec la coordination de la PFPL, la coordination du projet Fusion Liège et la coordination du REALiSM afin d'informer l'ensemble de leurs membres de notre initiative de convention												
Actualiser le cadastre de l'offre d'aide et de soins qui ne comprendra plus que les signataires de la convention cadre du RéLiA												
Réaliser un document de synthèse												

Public cible

Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes.

Evaluation envisagée

Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera et avalisera le document de synthèse. Toutefois, la mise à jour restera permanente. En effet, les institutions désireuses de rejoindre le RéLiA pourront le faire moyennant la signature de la convention cadre.

Objectif opérationnel 2 : Etablir un rapport relatif à la description des fonctions que remplit chacune des structures identifiées – Pas prioritaire

Ce qui a été accompli en 2021

L'identification, pour chaque structure du RéLiA (Zone 4 et Zone 5), des fonctions qu'elle organise (l'accueil et l'information des bénéficiaires, l'accompagnement psychosocial, la prise en charge psychothérapeutique et médicale, les soins, la réduction des risques) a continué à être soutenue en 2021 par la coordination du RéLiA. Nous disposons de l'outil en ligne « Spiller » développé par la PFPL en collaboration avec le RéLiA pour la description de l'offre d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes. Nous disposons également des outils du Réseau JandCo pour l'offre concernant les jeunes, leurs proches et les professionnels non spécialisés. Enfin, en ce qui concerne l'offre d'aide et de soins aux personnes qui présentent des problèmes dans leur consommation d'alcool, les membres de l'Atelier Alcoolisme ont créé un outil spécifique. Cet outil est consultable sur le site du RéLiA et est intitulé : « Question d'alcool : où s'adresser ». Enfin, une plaquette de présentation de l'offre d'aide et de soins en matière de jeux d'argent est en préparation et sera éditée en 2022.

Evaluation

Des bases de données qui présentent l'offre d'aide et de soins sont disponibles.

Échéances, outils et moyens	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Elaborer un canevas facile à remplir qui devra permettre d'identifier rapidement les fonctions prises en charge par chaque service membre du RéLiA. Ce document pourrait être lié à la convention cadre du RéLiA												
Mettre à l'ordre du jour d'un ou deux Comité(s) de pilotage la question de l'avenir de l'outil Spiller												
Réfléchir avec les membres du Comité de pilotage et du réseau à un outil alternatif qui rencontrerait davantage les attentes des membres												
Réaliser un document de synthèse permettant d'identifier les fonctions prises en charge par les services membres du RéLiA												
Mise au point et édition d'un flyer de présentation de l'offre d'aide et de soins en matière de jeux d'argent												

Public cible

Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes.

Evaluation envisagée

Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera et avalisera le document de synthèse.

Objectif opérationnel 3 : Etablir un rapport de synthèse reprenant le cadastre de l'offre d'aide et de soins, la description des fonctions organisées par chacune des structures identifiées et la répartition des structures et des fonctions sur le territoire du RéLiA – Pas prioritaire

Ce qui a été accompli en 2021

Cet objectif n'est atteint que de manière très parcellaire étant donné que les objectifs opérationnels 1 et 2 doivent idéalement être remplis avant de pouvoir atteindre cet objectif. Actuellement, nous disposons de la répartition des structures sur le territoire du RéLiA en fonction des communes.

Evaluation

Il serait prématuré de tenter de remplir cet objectif en 2022 étant donné que les 2 premiers objectifs opérationnels ne seront atteints à 100% que fin décembre 2022. Cet objectif sera un des objectifs poursuivis en 2023.

Échéances, outils et moyens	2023											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Présenter la répartition de l'offre d'aide et de soins en assuétudes en terme de structures et en terme de fonctions assurées et ce, sur le territoire de la Zone 4 et de la Zone 5.												
Réaliser un document de synthèse.												

Public cible

Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes en Zone 4 et en Zone 5.

Evaluation

Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera et avalisera le document de synthèse. Toutefois, la mise à jour restera permanente. En effet, les institutions désireuses de rejoindre le RéLiA pourront le faire moyennant la signature de la convention cadre. Cela nécessitera de mettre à jour tous les documents du RéLiA.

2.2.1.2 Objectif général : Identifier, en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale, la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes en zone 4 et 5 - Prioritaire

Objectif opérationnel : Relever les besoins en matière de demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes sur le territoire du RéLiA

Les principaux besoins identifiés en 2021 sur le territoire du RéLiA

Commençons par un présupposé de base : la nécessité de maintenir et de pérenniser l'existant. En effet, il paraîtrait tout à fait inadéquat d'investir dans de nouvelles offres d'aide et de soins si l'éventail de l'offre existante devait être réduit par ailleurs.

Le secteur de l'aide et des soins spécialisés en assuétudes survit dans la précarité et est largement sous financé. Au fil du temps, l'offre se restreint et s'étirole insidieusement (fermeture du STAGH de Flémalle, difficultés récurrentes d'obtenir du matériel stérile dans le cadre de l'échange de seringues, insécurité d'emploi pour le personnel qualifié dépendant de subsides concernés ou par le transfert des compétences...).

Les membres du RéLiA insistent dès lors sur l'urgence de la prise de conscience qu'il s'agit avant tout de permettre aux institutions existantes de fonctionner d'une manière décente avant de se projeter dans de nouveaux projets. Soulignons toutefois le renforcement des services assuétudes agréés par l'AVIQ en 2020 et 2021 à hauteur d'un financement de 63 000€ dans le cadre de l'initiative « Get up Wallonia ! » .

Les membres du RéLiA insistent également sur la complémentarité indispensable de l'offre d'aide et de soins existante. Cette offre doit s'envisager sur un continuum prévention - réduction des risques – soins.

Une fois cette consolidation stratégique du secteur effectuée, une attention particulière devrait être réservée à :

- Accessibilité au logement pour les usagers :
 - o La création d'une structure spécifique (cf. TRANSIT à BXL).
 - o Des structures de soins intermédiaires entre l'étape hospitalière et le retour à domicile devraient être créés (relevons par ailleurs l'absence fréquente de domicile pour nos publics cibles). Il s'agit ici de développer des lieux résidentiels non hospitaliers, notamment des centres de vie communautaire (des structures proches des habitations protégées, disposant d'un encadrement spécifique et adapté à nos publics cibles).
 - o Renforcer le projet Housing First en s'assurant que les usagers de drogues puissent avoir accès à ce projet.

- Au stade de l'accueil, des structures supplémentaires de crise et d'urgence mériteraient de voir le jour et l'accueil bas seuil devrait être renforcé. Même si l'accès aux structures d'accueil à (très) bas seuil a été amélioré notamment via la création de la salle de consommation à moindre risque SAFTI, l'accès à l'héroïne pharmaceutique est également souhaité.
- Informer sur le projet « capteur de logement » de Liège et envisager son déploiement sur Huy-Waremme.
- Améliorer, dans les structures généralistes existantes, les compétences du personnel dans le domaine des Assuétudes.

Plus spécifiquement pour la zone 4 :

- Construire ou renforcer l'articulation entre les structures généralistes existantes et les services spécialisés ;
- Accorder une attention particulière au public des médecins généralistes et des pharmaciens en leur donnant accès à des informations, formations ou interventions concernant la problématique des assuétudes ;
- Evaluer l'accessibilité pour des usagers de drogues de pouvoir être suivi psychologiquement, sachant que lorsqu'il n'y a qu'un psychologue dans une structure spécialisée, il ne peut en général suivre qu'une seule personne de la famille ;
- Faciliter aussi bien au niveau administratif, que financier, la procédure de subvention facultative, en particulier lorsque les dossiers sont rentrés par des petites structures qui n'ont pas les moyens financiers d'avancer les fonds liés à l'engagement de personnel.

Dès 2020, le Comité de pilotage du RéLiA a soutenu la demande de subvention facultative de l'asbl Ombrage en tant que service spécialisé assuétudes. Une rencontre au Cabinet de Madame la Ministre Christie Morreale a d'ailleurs eu lieu le 29 janvier 2020. Le service situé à Hannut accueille un public adulte en souffrance psychique et/ou de dépendance. Un lieu de soin, de réhabilitation, d'écoute et de soutien où réamorcer des projets personnels. Le Centre fonctionne sous le modèle de la communauté socio-thérapeutique et a pour objectif l'insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que de la diminution des risques de consommation. Ombrage est une structure intermédiaire, entre l'hospitalisation et le lieu de vie de la personne. L'asbl amène donc une offre de soin complémentaire à l'existant en termes de mission et de par sa localisation dans une commune où il y a peu d'offres en matière d'assuétudes. L'asbl Ombrage a reçu une réponse favorable à sa demande de subvention facultative dans le cadre du décret assuétudes, 2 ans après avoir introduit la première demande. La subvention obtenue pour l'année 2021 a permis d'engager une partie du personnel, bénévole jusque-là, et ce faisant d'apporter une stabilité à l'équipe et aux activités.

Par ailleurs, le RéLiA Zone 5/ Réseau Liégeois de réduction en milieu festif, constatant le manque de moyen évident alloué à la réduction des risques a obtenu en 2021 pour la huitième année consécutive une subvention de 2000€ de la part de la Ville de Liège dans le cadre du projet « organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

Échéances, outils et moyens	2021											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Aborder cette question à une réunion du Comité de pilotage. Il s'agira d'envisager les différentes méthodologies possibles pour identifier la demande d'aide et de soins en zone 4 et en zone 5 et de l'appliquer.												
Une collaboration des associations de familles et de patients actives sur la zone 4 et la zone 5 sera recherchée.												

Public cible

Les bénéficiaires et les membres du RéLiA.

Evaluation

Le Comité de pilotage du RéLiA analysera, évaluera les constats réalisés et décidera des suites utiles.

2.2.2. La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone de soins concernée, en ce compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude

2.2.2.1. Objectif général : organiser la concertation institutionnelle – Prioritaire

Objectif opérationnel 1 : organisation d'ateliers thématiques et de réunions de réseaux

Ce qui a été accompli en 2021

Le contexte contractuel incertain des coordinateurs (préavis du coordinateur zone 5 et préavis puis diminution du temps de travail de la coordinatrice zone 4) ainsi que les restrictions liées au confinement décidé suite à la situation sanitaire, ont eu pour conséquences l'organisation de moins d'ateliers de concertations en 2021, de façon similaire à l'année précédente.

En voici un relevé :

Comité de Pilotage du RéLiA

Réunion du Comité de pilotage du RéLiA											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
11	11	22		11	29				11		13

Atelier du Réseau Risquer Moins

Réunion de l'Atelier Réseau Risquer Moins											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
21			20		1 et 22		31		5	9	14

Des réunions spécifiques autour du projet « PartyBox et du de la brochure de réduction des risques relative au protoxyde d'azote ont également été organisées, notamment le 22 février 2021, le 9 mars 2021 et le 1 avril 2021.

Atelier Assuétudes – focus sur les jeux d'argent et de hasard

Réunion de l'Atelier jeux d'argent											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
				31						22	

Atelier Assuétudes spécifiques à la Zone 4

Réunion de l'Atelier Assuétudes du RéLiA spécifique à la zone 4											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	8		27		10				28		

Atelier JandCo

Réunion de l'Atelier JandCo du RéLiA											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
			21					4			

Atelier Alcoolisme

Réunion de l'Atelier JandCo du RéLiA											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
			26		21				4		

29 réunions ont été organisées par le RéLiA Zone 4 et Zone 5 en 2021. C'est lors de ces réunions que sont construits les outils et que les conventions sont élaborées. C'est également au cours de ces réunions que la concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans les zones 4 et 5 est organisée. En cette année, à nouveau particulière, l'organisation de réunions en visioconférence a permis de maintenir les liens et la concertation entre les membres du réseau.

Pour 2022

Échéances, outils et moyens	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Maintenir à jour la <i>mailing list</i> des membres du CA de la PFPL												
Maintenir à jour la <i>mailing list</i> des membres effectifs et membres suppléants du Comité de pilotage du RéLiA												
Organiser des réunions du Comité de pilotage du RéLiA	11		21			20			26			12
Maintenir à jour la <i>mailing list</i> des membres de l'Atelier Assuétudes												

Organiser des réunions de l'Atelier Assuétudes	Date à déterminer											
Maintenir à jour la <i>mailing list</i> des membres de l'Atelier Assuétudes spécifique à la zone 4												
Organiser des réunions de l'Atelier Assuétudes spécifique à la zone 4		22		19								
Organiser des interventions en zone 4	Dates à déterminer											
Maintenir à jour la <i>mailing list</i> des membres du réseau JandCo												
Organiser des réunions du réseau JandCo	Dates à déterminer											
Maintenir à jour la <i>mailing list</i> des membres du réseau Risquer Moins												
Organiser des réunions du réseau Risquer Moins		1	9	29	9 - 30	28		8	6 - 26		8	14
Maintenir à jour la <i>mailing list</i> des membres de l'Atelier Alcoolisme												
Organiser des Atelier Alcoolisme	Dates à déterminer											

Public cible

Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes.

Evaluation

Les membres des Ateliers et les membres du Comité de pilotage du RéLiA évalueront la pertinence des ateliers et de la rythmicité des réunions au sein de ces ateliers.

2.2.3. Sur les plans institutionnel et méthodologique, l'appui de l'action des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, ci-après désignés sous le terme de « services », dans le cadre de la collaboration entre eux et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l'élaboration d'outils communs, sur les aspects suivants : l'accueil et l'information des bénéficiaires, l'accompagnement psychosocial ; la prise en charge psychothérapeutique et médicale ; les soins dont au moins les soins de substitution, les cures de sevrage, la prise en charge résidentielle ou hospitalière ; la réduction des risques

2.2.3.1. Objectif général : encourager les conventions entre les membres du réseau et l'élaboration d'outils communs – Prioritaire

Objectif opérationnel 1 : Identifier les problématiques qui nécessiteraient la conclusion de conventions, encourager celles-ci et assurer le suivi des engagements pris dans les conventions et chartes conclues sous l'égide du RéLiA

Ce qui a été accompli en 2021

D'une manière générale, le RéLiA est à l'origine de nombreuses conventions (voir 1.4.1.4.). En 2021, pour la huitième année consécutive, une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ». Elle est relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit.

De plus, le suivi de la charte partenariale du Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif a également été effectué. Soulignons également que dans le cadre du Réseau Risquer Moins, le suivi des conventions conclues avec des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « Quality Nights » ou « Quality Nights Bar » a également été effectué (Centre culturel de Chênée, Cour Saint Jean, Orange givrée, Kultura). Enfin, soulignons, que les soirées « Outrance » ont été labellisées Quality Nights.

De plus, le suivi nécessaire a été réalisé concernant les autres conventions en cours. En effet, le RéLiA est à l'origine de 32 conventions dont 14 sont en cours.

Evaluation

Le nombre de convention signée dans le cadre du RéLiA reflète bien la complexité du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (Zone 4 et Zone 5). Il est déjà difficile d'assurer le suivi de toutes les conventions conclues alors qu'il va être nécessaire d'en conclure de nouvelles dès 2022. En effet, par manque de temps, le travail relatif à la mise au point d'une convention indiquant que les membres du réseau s'engagent à respecter les conditions visées à l'article 631, alinéa 6 du code décretaal n'a pas pu être mené à terme en 2021. L'inspection indique que « cela devra être résolu et la convention qui en découle envoyée à l'administration ». Ce travail sera mené en 2022.

Échéances, outils et moyens	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Assurer le suivi de la convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) lors des réunions du Comité de pilotage du RéLiA	A déterminer											
Assurer le suivi de la convention de collaboration entre le RéLiA et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise	A déterminer											
Assurer le suivi de la convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) lors des réunions du Conseil d'administration de la PFPL	Lors des CA de la PFPL (Le RéLiA est représenté par le Dr Sartori)											
Assurer le suivi de la convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA	Lors des Ateliers et des réunions en zone 4											
Assurer le suivi de la convention de collaboration entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le dispositif liégeois d'échange de seringues lors d'un Atelier Assuétudes.	A déterminer											
Assurer le suivi de la convention entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl, et plus spécifiquement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) et les partenaires du réseau JandCo (Jeunes et Consommations)	A déterminer											
Assurer le suivi de la convention entre le RéLiA zone 4 et ALTO	Lors des interventions organisées en zone 4											
Assurer le suivi de la convention de collaboration entre le Réseau Liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le consortium d'institutions portant le réseau « Risquer Moins », ayant pour objet la coordination de « Risquer Moins »,	A déterminer											

initiative de réduction des risques en milieu festif en organisant les réunions des membres du réseau	
Assurer le suivi de la convention de partenariat entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights lors des réunions du réseau Risquer Moins.	Lors des réunions super Quality Nights et des réunions du Réseau Risquer Moins Liège
Effectuer le suivi des conventions de partenariat – Label de bien-être en milieu festif <i>Quality Nights</i> en collaboration avec les membres du Réseau Risquer Moins Liège	Chaque année, il s'agit d'organiser des actions de réduction des risques dans les établissements labellisés. Il s'agit également d'organiser un contrôle du respect des critères du label. Des brochures et du matériel de réduction est également fourni aux établissements labellisés. Ces différentes tâches sont organisées lors des réunions du Réseau Risquer Moins et sont réparties entre les partenaires en fonction de leurs disponibilités.
Effectuer le suivi de la convention de partenariat Centre culturel de Chênée – Label de bien-être en milieu festif <i>Quality Nights</i>	
Effectuer le suivi de la convention de partenariat Cour Saint Jean – Label de bien-être en milieu festif <i>Quality Nights</i>	
Effectuer le suivi de la convention de partenariat Orange Givrée – Label de bien-être en milieu festif <i>Quality Nights</i>	
Effectuer le suivi de la convention de partenariat Soirées Outrance – Label de bien-être en milieu festif <i>Quality Nights</i>	
Etablir des conventions avec les organisateurs d'événements festifs souhaitant un stand de réduction des risques	En fonction de la demande
Réaliser une convention cadre pour les membres du RéLiA	(voir 2.2.1.1.)

Public cible

Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes, les organisateurs d'événements festifs, la Ville de Liège, les fêtards, les usagers, leurs proches, les professionnels non spécialisés...

Evaluation

Le Comité de pilotage du RéLiA et le CA de la PFPL évaluent le suivi des conventions existantes et l'état d'avancement des nouvelles conventions pressenties.

Objectif opérationnel 2 : Soutenir le développement d'outils communs et assurer la mise à jour des outils qui existent déjà

Ce qui a été accompli en 2021

Le RéLiA (Zone 4 et Zone 5) dispose déjà de nombreux outils (voir 1.4.1.4.).

En 2021, le site internet du RéLiA a fait l'objet d'un travail de réédition par un informaticien. Le site a gagné en lisibilité et est à présent plus facile d'utilisation à l'aide des nouvelles technologies. Les coordinateurs auront en 2022 un important travail de mises à jour des informations contenues sur le site relia-lhw.be.

Par manque de temps, la RELIA'S News, newsletter mensuelle électronique du RéLiA, n'est plus parue en 2021.

Le site JandCo a également été retravaillé par un informaticien en 2021.

En ce qui concerne le Réseau Risquer Moins, les pages spécifiques relatives à ce réseau ont été mises à jour sur le site du RéLiA. Le modèle de convention de travail bénévole a été mis à jour pour les jobistes. La liste des jobistes a été actualisée. La liste des membres et des membres occasionnels du réseau a également été mise à jour.

Une brochure de réduction des risques relative au protoxyde d'azote a été publiée. De plus, un travail de soutien au projet PartyBox a été effectué.

Concernant l'Atelier Alcoolisme, l'outil « Se sevrer où, quand comment » a été longuement travaillé et remis à jour. Par ailleurs, une mise à jour et une réédition de l'outil « Question d'alcool : où s'adresser » s'avéraient déjà nécessaires. Ces deux outils ont donc été finalisés en 2020 et ont pu être imprimés en 2021.

Un groupe spécifique concernant la problématique des jeux d'argent et de hasard s'est constitué en 2021 et a produit une brochure au sujet de ce type de prises en charge. Le travail s'est finalisé en 2021 et la brochure sera diffusée en 2022.

Au sein de l'atelier assuétudes spécifique à la Zone 4, la brochure présentant les ressources disponibles sur Huy-Waremme devait également être remise à jour et rééditée, la première version étant épuisée et de nouvelles ressources ayant été développées. Ce travail a été réalisé en concertation en 2020 et la brochure a été finalisée en 2021.

En 2022, il conviendra de continuer à diffuser très largement diffusé ces 3 outils au sein des membres du RéLiA, des ateliers, du réseau Fusion Liège, du GLS, au sein des partenaires de nos membres...

Evaluation

Le suivi de tous les outils existants dans le cadre du RéLiA demande énormément de temps et d'énergie. En effet, pour être dans l'efficacité, ces outils doivent être mis à jour très fréquemment. Or le temps n'est pas élastique. Pour les autres outils de manière générale, ils répondent aux besoins exprimés par les partenaires. Il faudra également veiller à les tenir à jour en 2022. Les coordinateurs resteront attentifs en 2022 au développement de nouveaux outils souhaités par les membres du RéLiA.

Échéances, outils et moyens	2022											
Mettre à jour les outils JandCo	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
- Mettre à jour le site internet de JandCo qui présente l'offre d'aide et de soins en assuétudes pour les jeunes, leurs proches et les professionnels non spécialisés.												
- Mettre à jour le répertoire des partenaires sur base des informations mises à jour sur le site internet.												
- Continuer à assurer la permanence téléphonique d'orientation en collaboration avec le CLAJ												
Tenir à jour le site du RéLiA dont toutes les pages spécifiques (Risquer Moins, Atelier Alcoolisme, Atelier Assuétudes, Atelier Assuétudes spécifique à la zone 4, Atelier JandCo, Comité de pilotage, Atelier Alcoolisme...) en les agréant notamment des procès-verbaux des réunions												
Maintenir à jour la <i>mailing list</i> des abonnés à la RELIA'S News, newsletter électronique du RéLiA												
Editer trimestriellement ? une newsletter électronique... en fonction du temps disponible												
Mettre à jour tous les outils du Réseau Risquer Moins (Flyer, présentation powerpoint, coordonnées des membres et des jobistes, convention jobiste...)												
Rester attentif au développement de nouveaux outils en Zone 4 et en Zone 5												
Diffuser largement les flyers JandCo												
Diffuser la publication présentant les services accessibles aux usagers en Zone 4												
Diffuser largement les flyers « Question d'alcool : où s'adresser ? » sur le territoire de Liège – Huy – Waremme												
Diffuser l'outil « se sevrer : où, quand, comment ? »												
Diffuser le livret sur le Protoxyde d'azote												
Diffuser la plaquette concernant les jeux d'argent												

Public cible

Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes, les organisateurs d'événements festifs, les fêtards, les usagers, leurs proches, les professionnels non spécialisés...

Evaluation

Les membres des différents ateliers ou sous-réseaux et les membres du Comité de pilotage du RéLiA analyseront, évalueront et avaliseront les outils du réseau.

**2.2.4. La collaboration avec la plate-forme de concertation
en santé mentale du territoire dans lequel le réseau est inscrit**

2.2.4.1. Objectif général : Travailler en bonne intelligence avec la coordination de la PFPL avec son conseil d'administration et plus généralement avec ses membres

Objectif opérationnel 1 : Travailler en collaboration avec la coordination de la PFPL

Ce qui a été accompli en 2021

Vu que la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl organise le Réseau Liégeois d'aide et de soins en assuétudes, il est évident que les rencontres entre la coordination du RéLiA et la PFPL sont fréquentes, même si le contexte de télétravail a fait place à davantage de contacts par mail, téléphone ou visioconférence, plutôt que par des rencontres. Précisons néanmoins que certaines rencontres formelles sont organisées. Ainsi les coordinateurs du RéLiA sont invités à certaines réunions du Conseil d'administration de la PFPL (qui se réunit 10 fois par an). Toutefois, cette année, les coordinateurs n'ont pas été invités au CA de la PFPL. Lors de ces réunions, il était fait état de l'avancée des travaux du RéLiA. De cette manière, le lien entre le Comité de pilotage du RéLiA et le Conseil d'administration de la PFPL, personnalité juridique ayant endossé les obligations liées à l'organisation du réseau était assuré. Par ailleurs, il faut souligner que Dr Sabine Sartori, membre du CA de la PFPL est également membre du Comité de pilotage du RéLiA. Elle représente la PFPL aux réunions du Comité de pilotage du RéLiA (au moins 4 réunions par an). Le comité de pilotage du RéLiA souhaitant accentuer la collaboration entre les deux instances, a formulé une demande au CA de la PFPL visant à ce que la Présidente du comité de pilotage du RéLiA soit invitée à participer aux réunions du conseil d'administration. Cette demande n'a pas été concrétisée en 2021.

Notons que la collaboration entre les coordinateurs du RéLiA et la coordinatrice de la PFPL s'est concrétisée en 2020 sous la forme d'un travail commun autour du recensement des mesures et dispositifs particuliers déployés en contexte de coronavirus. Associant les réseaux Fusion Liège, Réalism, Rassaef, Resme et le circuit de soins double diagnostic, le RéLiA Zone 4 et Zone 5 s'est impliqué auprès de ses membres dans le projet « amélioration de la lisibilité de l'offre de soins en santé mentale/assuétudes » dès le premier confinement en élaborant un questionnaire et en le diffusant au sein des partenaires du RéLiA afin de centraliser, pour chaque province, les initiatives accessibles sur le site du Crésam. En 2021, une réunion a été organisée le 18/3.

Evaluation

Bien que la collaboration avec la PFPL soit effective, dans le sens où elle constitue le PO du Réseau, le premier avis d'inspection avait estimé « qu'il est toutefois nécessaire de rappeler au réseau d'actualiser la convention en fonction de l'Arrêté du 27 mai 2010. Cette convention mise à jour devra parvenir aux Services du Gouvernement. Elle peut comporter des précisions sur les groupes de travail dans lequel RéLiA se retrouvera, les actions avec d'autres opérateurs membres de la PFSM ». C'est pourquoi, une convention de collaboration entre le RéLiA et la PFPL a été conclue en 2016.

Nous nous réjouissons qu'une convention de collaboration ait pu être conclue entre le RéLiA et son Pouvoir organisateur, soit la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL. Cet accord est une première étape dans la mesure où le RéLiA continue à nourrir des espoirs légitimes quant à sa représentation au sein du Conseil d'administration de la PFPL. Cette représentation n'a pas été jugée possible actuellement, dans la mesure où l'Arrêté royal qui organise les plate-formes de concertation en santé mentale ne prévoit pas explicitement que des institutions d'aide et de soins en assuétudes puissent briguer une quelconque représentation en leurs seins. Actuellement régionalisées, ces structures évolueront peut-être vers plus d'ouverture s'il plaît au législateur.

Rappelons que les 2 coordinateurs du RéLiA se sont vus signifier leur fin de contrat par la PFPL le 20 novembre 2019 et qu'ils ont donc terminé l'année 2019 et une partie de 2020 en préavis. Différentes réunions exceptionnelles pour interroger l'avenir des postes des coordinateurs ont été organisées entre des représentants du CA de la PFPL et du Comité de Pilotage du RéLiA : 12 novembre 2019, Comité de Pilotage exceptionnel du 28 janvier 2020, 3 mars 2020. La coordinatrice de la Zone 4 s'est vue proposer un 4/10 ETP du 13 mars 2020 au 15 janvier 2021. Au terme de cette période, un avenant a été signé pour modifier le contrat à durée indéterminée. Après une année de préavis, le coordinateur de la Zone 5 a accepté un contrat 6/10 ETP en CDI. L'année 2020-2021 s'est donc déroulée dans un climat on ne peut plus incertain pour les coordinateurs, et par conséquent pour l'avenir du réseau assuétudes.

Notons qu'une rencontre avec le Cabinet de la Ministre Christie Morreale avait été sollicitée de concert par le RéLiA, le Rassaef et la PFPL afin d'évoquer les difficultés financières du RéLiA. Des représentants du Comité de Pilotage du RéLiA, du Rassaef et de la PFPL ont été reçus par le conseiller de la Ministre, François Leclercq, le 29 janvier 2020. Une nouvelle rencontre avec Monsieur Leclercq a eu lieu le 21 janvier 2021 à l'initiative de la PFPL et du RéLiA.

Échéances, outils et moyens	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Inviter des représentants de la PFPL aux réunions organisées dans le cadre du RéLiA, y compris à son Comité de pilotage.												
Participer aux réunions des autres groupes de travail de la PFPL lorsque cela s'avère utile.	En fonction des invitations et de l'ordre du jour de ces réunions.											
Assister aux réunions du Conseil d'administration de la PFPL (lorsque les coordinateurs du RéLiA Zone 4 et Zone 5 y sont invités).	En fonction des invitations.											

Public cible

Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes et tous les membres de la PFPL.

Evaluation

Le Comité de pilotage du RéLiA et les membres du Conseil d'administration de la PFPL évalueront les collaborations entre les deux instances.

**2.2.5. L'initiation de l'intervision lorsqu'elle n'est pas encore mise en œuvre
au sein de la zone de soins ou son organisation à la demande des membres du réseau**

2.2.5.1. Objectif général : organiser et/ou initier les interventions

Objectif opérationnel 1 : Identifier, orienter et organiser des interventions - PrioritaireCe qui a été accompli en 2021

En 2021, le RéLiA n'a pas organisé les interventions au sein du Réseau JandCo (Jeunes et Consommation). Ces interventions sont normalement organisées à la suite des réunions de l'Atelier JandCo, soit tous les trimestres.

En ce qui concerne la Zone 4, les interventions sont intégrées au sein des rencontres « médecins-pharmaciens ». A cette fin, une convention de collaboration avec l'asbl ALTO avait, pour rappel, été conclue en 2016. Une intervention a été organisée le 18 mai 2021 en visioconférence sur le thème de la prise en charge des consommateurs de cocaïne.

Échéances, outils et moyens	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Continuer à organiser les interventions à la suite des Ateliers JandCo	A déterminer											
Organisation d'une à deux interventions pour les médecins généralistes				26								
Rester attentif aux nouvelles demandes d'intervention en Zone 4 et en Zone 5												

Public cible

Les partenaires du réseau JandCo et les partenaires de la zone 4 (Convention Alto)

Evaluation

Le Comité de pilotage du RéLiA et les membres du Réseau JandCo évalueront l'intérêt des interventions et la méthode employée.
Les médecins généralistes de la Zone 4 et les professionnels du réseau intéressés par cette thématique.

PARTIE 3

PROJETS - FICHES ORGANISANT LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS LIÉS AUX MISSIONS DES RÉSEAUX D'AIDE ET DE SOINS SPÉCIALISÉS EN ASSUÉTUDES

3.1. Projets spécifiques à la Zone 4

FICHE PROJET 1 : Soutenir la mise en place d'actions de réduction des risques

- **Rester attentif à la demande de labellisation du Moulin de Solière**

Ce qui a été accompli en 2021

Le contexte de confinement dû à la crise sanitaire a mis ce projet entre parenthèse durant l'année 2021.

En 2019, suite à l'interruption des concertations « Réduction des risques » et à l'impossibilité d'identifier sur Huy un opérateur susceptible de s'investir dans la réduction des risques en milieu festif, il s'agissait de rester attentif à toute nouvelle demande d'intervention en Réduction des risques en Zone 4 et à toute initiative visant à répondre à ce type de demande.

Pour 2022

Il s'agira de rester attentif à toute nouvelle demande d'intervention en Réduction des risques en Zone 4 et à continuer à soutenir toute initiative et/ou toute constitution de partenariat, visant à répondre à ce type de demande.

- **Contribuer à donner accès à un service d'échanges de seringues**

Le RéLiA n'a plus été sollicité en 2021. Toutefois, sachant que sur le territoire de Huy, une pharmacie assurait principalement l'échange de seringues et que la pharmacie a été remise, il conviendra en 2022 de rester attentif à l'évolution des demandes et à l'accès à l'échange de seringues sur ce territoire.

FICHE PROJET 2 : Soutenir la mise en place d'une sensibilisation

En 2018, le RéLiA a organisé un module de sensibilisation à la relation avec les personnes présentant une problématique liée aux assuétudes. Neuf professionnels ont suivi ce module dont l'objectif était également de faire connaître le réseau et de promouvoir le travail en réseau.

En 2019, il a été envisagé de proposer un nouveau module à d'autres professionnels, qui n'avaient pas pu participer à la première session de sensibilisation mais qui s'étaient montrés intéressés. Ces professionnels ont été sondés afin de voir si un intérêt pour la problématique était toujours présent. Certains acteurs seraient en effet preneurs d'une telle sensibilisation. Le projet n'a pas pu se concrétiser en 2021.

Pour 2022

Nous envisagerons la possibilité de proposer un nouveau module.

L'idée d'organiser une troisième journée pour les participants au premier module devra également être à l'étude.

Public cible

Les travailleurs de Huy – Waremme confrontés à des personnes présentant une problématique liée aux assuétudes.

FICHE PROJET 3 : Représenter la Fédito – mandat au Comité de Pilotage du Plan Wallon Sans Tabac

Ce qui a été accompli en 2021

Suite à la diminution de son temps de travail, la coordinatrice n'avait pas pu assister aux réunions du comité de pilotage du plan wallon sans tabac en 2020. Il a donc été décidé, en concertation avec le comité de pilotage, de mettre fin à ce mandat pour 2021.

FICHE PROJET 4 : Faire connaître et représenter le RéLiA - Zone 4

Ce qui a été accompli en 2021

Fusion Liège : comité de réseau

Représentation du RéLiA au sein du Comité de réseau du projet FUSION Liège											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
				27							

La coordinatrice a participé à une réunion de la Fonction 3 le 4 mars et à un groupe conseil des usagers le 8 juin 2021 pour y présenter la mise à jour de l'outil « Question d'alcool : où s'adresser ? »

Fédito wallonne : groupes de travail

Représentation du RéLiA à la réunion du groupe Réseaux de la Fédito wallonne											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		22							18		13

La coordinatrice a participé aux réunions « faire dans le contexte covid » du 26/4 et « parentalité » du 3/5, rencontres organisées à l'initiative de la Fédito.

Projet capteur logement : groupe de travail coordonné par le CLPS Huy-Waremme

Le RéLiA participe au groupe de travail coordonné par le CLPS dont l'objectif est d'évaluer la faisabilité d'initier une fonction de « capteur logements » sur l'arrondissement de Huy-Waremme. Le groupe de travail a mis en place un descriptif de projet et une demande de subventionnement, documents qui ont été présentés à la Région wallonne. Le problème qui se pose est d'identifier une structure porteuse sur Huy-Waremme. Ce point fera l'objet du travail à poursuivre en 2022.

Projet « En terrains connus ? en terres inconnues ? » : groupe de travail sur Huy coordonné par le Réalism

Représentation du RéLiA au groupe de travail Réalism											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
			19	20	24			9	7	4	2

La coordinatrice a rejoint un groupe de travail coordonné par le Réalism et regroupant de nombreux services hutois afin de représenter les points de vue des services assuétudes dans la préparation d'une journée de rencontres et d'échanges entre professionnels des secteurs enfants et adultes. Ce travail a abouti à l'organisation de la journée du 25 novembre 2019. L'organisation d'une seconde journée était prévue pour 2020 mais a dû être reportée à cause de la crise sanitaire. Le groupe a continué à se voir régulièrement en 2021 et envisage l'organisation de deux demi-journées de rencontres pour 2022, lorsque les conditions sanitaires permettront des rencontres en présentiel.

La coordinatrice de la Zone 4 a également participé à :

- Le 22 avril 2021, réunion organisée par le Plan de prévention de la Ville de Liège sur le mésusage du lyrica,
- Le 3 mai 2021, rencontre du CLPS Huy-Waremme pour envisager les synergies dans le cadre du Plan Wallon,
- Les 2, 9 août, 13, 30 septembre 2021, réunions de coordination à l'initiative du Réalism dans le contexte du soutien aux communes touchées par les inondations,
- Le 21 octobre 2021, rencontre du service Huy Clos pour échanger sur leur nouvelle organisation.

3.2. Projets spécifiques à la zone 5

FICHE PROJET 1 : « Réforme des soins en santé mentale et assuétudes »

Objectif

Se tenir informé de l'impact éventuel de la réforme des soins en santé mentale sur la prise en charge des personnes présentant des assuétudes et faciliter au sein de ce dernier la prise en compte des personnes souffrant d'assuétudes.

Ce qui a été accompli en 2021

Représentation du RéLiA par le coordinateur de la zone 5 au sein du Comité de réseau du projet FUSION Liège											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	16		28	26					26	29	

Il faut souligner que les coordinateurs du RéLiA ont été désignés en tant que représentants des assuétudes au sein du Comité de réseau du projet pilote Fusion Liège. Leur rôle sera :

- d'assister aux réunions du Comité de réseau du Projet pilote Fusion Liège, en tant qu'invité ;
- de représenter le RéLiA au sein du Comité de Réseau du Projet pilote Fusion Liège ;
- de faciliter la communication entre ce projet pilote et le RéLiA
- mettre régulièrement ce point à l'ordre du jour des réunions du Comité de pilotage du RéLiA afin de faire lien entre ces deux instances.
- tenter de mettre à jour de « bonnes pratiques » en termes d'articulation entre le Projet Fusion Liège et le RéLiA ;
- tenter de dégager des recommandations.

Relevons que le coordinateur de la zone 5 a également participé à une réunion de la Fonction 5 du Projet Fusion Liège le 8 mars 2021 et à une réunion de la Fonction 2 le 17 août 201 pour présenter les nouveaux outils du RéLiA.

En 2021, le coordinateur du RéLiA zone 5 a donc participé aux réunions du Comité de réseau du projet Fusion Liège lorsque son agenda lui permettait.

Evaluation

La participation aux réunions du projet Fusion Liège s'avère très importante pour établir une articulation positive entre le RéLiA et le projet Liégeois de réforme des soins en santé mentale. Le coordinateur peut de cette manière assurer un lien avec le Comité de pilotage du RéLiA.

Axes de valorisation et impacts attendus du projet

Ce projet permettra aux structures proposant des offres d'aide et de soins en assuétudes d'être informées des enjeux de la réforme des soins en santé mentale et des éventuels partenariats qui pourraient être développés dans ce cadre. Par ailleurs, le Comité de pilotage du RéLiA pourra éventuellement adresser des recommandations relatives à la prise en compte des assuétudes dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale à son autorité de tutelle.

Difficultés internes envisagées et propositions de remédiation

Le projet pilote Fusion Liège est confronté aux mêmes difficultés que les autres projets qui prennent en compte les assuétudes et plus particulièrement les usagers de drogues. La stigmatisation dont sont victimes les usagers de drogues rend leur prise en charge parfois assez aléatoire par les prestataires de soins. Il s'agira donc de confronter les éventuels manquements décelés à la rhétorique holistique pourtant plus que jamais de rigueur.

Public cible

Toutes structures désireuses de s'informer des initiatives qui vont être éventuellement développées concernant les assuétudes par le projet pilote Fusion Liège qui couvre le même territoire que le RéLiA, à savoir les zones 4 et 5.

Ressources

Coordination du RéLiA, Coordination du projet pilote Fusion Liège, membres du RéLiA, membre du Projet Fusion Liège

Échéances	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Participer aux réunions du Comité de réseau du projet Fusion Liège lorsque c'est possible.												
Faire lien avec le Comité de pilotage du RéLiA	Lors des réunions du Comité de pilotage du RéLiA, lorsque nécessaire.											

FICHE PROJET 2 : « REALiSM et assuétudes »

Objectif

Se tenir informé de l'impact éventuel de la nouvelle politique des soins en santé mentale pour les enfants et adolescents sur la prise en charge des jeunes souffrant d'assuétudes.

Ce qui a été accompli en 2021

Pour rappel, dès le lancement de la réflexion concernant l'implémentation de la nouvelle politique en Province de Liège, le RéLiA a été informé des démarches qui étaient entreprises. Différentes entités du RéLiA se sont directement portées partenaire du REALiSM. Il s'agit du RéLiA dans son ensemble, du Réseau JandCo et du Réseau Risquer Moins Liège. Madame Anne-Marie Van Torre (CHR de la Citadelle) et Madame Dominique Humblet (asbl Nadja) ont été désignées par les membres du Comité de pilotage du RéLiA pour représenter celui-ci lors des réunions du REALiSM. Par ailleurs, Madame Dominique Humblet représente le RéLiA au Comité de réseau transitoire du REALiSM. Elle assure donc le lien entre ces deux instances.

Par ailleurs, une représentante du REALiSM, Madame Corinne Catale est invitée aux réunions du Réseau JandCo

Evaluation

La représentation du RéLiA aux réunions du REALiSM s'avère très importante pour établir une articulation positive entre ces réseaux. La collaboration entre le RéLiA et le REALiSM semble bien partie. Le contact positif que nous avons eu avec l'agent de liaison du REALiSM chargée des assuétudes laisse entrevoir des possibilités de collaboration très intéressantes.

Axes de valorisation et impacts attendus du projet

Ce projet permettra aux structures proposant des offres d'aide et de soins en assuétudes d'être informées des avancées du REALiSM. Par ailleurs, le Comité de pilotage du RéLiA pourra éventuellement adresser des recommandations relatives à la prise en compte des assuétudes dans le cadre de la nouvelle politique à son autorité de tutelle.

Public cible

Toutes structures désireuses de s'informer des initiatives qui vont être éventuellement développées concernant les assuétudes par le REALiSM.

Ressources

Représentantes du RéLiA, Coordination du REALiSM, Agent de liaison chargée des assuétudes, membres du RéLiA, membre du REALiSM

Échéances	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
S'assurer que le RéLiA soit représenté aux réunions du Comité de réseau du REALiSM	En fonction du calendrier qui sera fixé.											
S'assurer que le lien avec le Comité de pilotage du RéLiA soit établi	Lors des réunions du Comité de pilotage du RéLiA, lorsque nécessaire.											

FICHE PROJET 3 : « Focus sur les initiatives d'aide et de soins pour les familles et les proches des usagers »

Objectif

Répertorier et faire connaître les initiatives d'aide et de soins pour les familles et les proches des personnes qui présentent des problèmes dans leur consommation de produits psychotropes ou présentant des assuétudes sans produit.

Axes de valorisation et impacts attendus du projet

Ce projet permettra aux structures proposant des offres d'aide et de soins en assuétudes à destination des proches d'être identifiées. Un outil pourra être créé pour mettre ces initiatives en valeur.

Public cible

Le grand public et les membres du RéLiA zone 4 et zone 5.

Ressources

Coordination du RéLiA zone 4 et zone 5, Coordination du projet pilote Fusion Liège, membres du RéLiA, membre du Projet Fusion Liège, Coordination du REALiSM, membres du REALiSM, les pairs aidants fraîchement engagés par la PFPL.

Échéances	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
A partir du travail de fin d'étude de Madame Sophie Guissen en ingénierie sociale : créer un outil d'identification de toutes les offres d'aide et de soins spécifiquement à destination des proches	Dans les différents ateliers du RéLiA											
Aborder cette thématique dans les différents ateliers du RéLiA	En fonction des ordres du jour des ateliers											

FICHE PROJET 4 : Représentation du RéLiA – Faire connaître le RéLiA zone 5 – Journées d'étudesCe qui a été accompli en 2019

Le coordinateur de la zone 5 a participé aux réunions suivantes :

Représentation du RéLiA au CA de la PFPL											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Aucune invitation n'a été adressée au Coordinateur de la zone 5 par le CA de la PFPL en 2021.

Représentation du RéLiA par le coordinateur de la zone 5 au sein du Comité de réseau du projet FUSION Liège											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	16		28	26					26	29	

Représentation du RéLiA à la réunion du groupe Réseaux de la Fédito wallonne											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	2	22		11					18		13

Représentation du RéLiA à la réunion du groupe Parentalité											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Représentation du RéLiA à la réunion du groupe RDR de la Fédito wallonne											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
				3							

Le coordinateur de la zone 5 a également participé aux réunions ou aux événements suivants :

- le 9 mars 2021 : participation à la réunion organisée par le PCS de Seraing ;
- Le 23 mars 2021 : participation à une réunion concernant les jeunes en errances ;

- Le 30 mars 2021 : participation à une émission radio sur Equinoxe FM en collaboration avec le REALiSM ;
- Le 9 juin 2021 : participation à l'AG d'Eurotox ;
- Le 15 juin 2021 : SPF Santé Publique – Comité de pilotage du projet « *Drugs at the festivals: Perceptions of prevention-, harm reduction-, care-, and law enforcement strategies – POPHARS* »). Cette recherche, financée par le Belspo, vient de démarrer et se poursuivra sur 3 ans. Elle est coordonnée par l'Université de Gand, en partenariat avec la University College Ghent et Modus Vivendi (pour la partie francophone)
- Le 18 octobre 2021 : participation à une réunion avec les pairs-aidants de la PFPL ;
- Le 4 novembre 2021 : participation à une réunion Super QN organisée par Modus Vivendi ;
- Le 22 novembre 2021 : soirée cinéma au Parc : reportage sur la Salle de consommation à moindre risque.

Evaluation

La participation à des réunions extérieures est importante pour faire connaître le RéLiA et le représenter. En 2022, en fonction des disponibilités du coordinateur, cette mission continuera à être assumée.

FICHE PROJET 5 : Focus sur la cocaïne

Objectif

Répertorier et faire connaître les initiatives d'aide et de soins pour les usagers et les proches des personnes qui présentent des problèmes dans leur consommation de cocaïne.

Organiser une demi-journée d'étude avec différents professionnels impliqués directement dans la prise en charge d'usagers ou de leurs proches.

Axes de valorisation et impacts attendus du projet

Ce projet permettra aux structures proposant des offres d'aide et de soins en assuétudes à destination des usagers et de leurs proches d'être identifiées. Un outil pourra être créé pour mettre ces initiatives en valeur si un besoin se fait sentir.

Public cible

Le grand public, les usagers de cocaïne, leurs proches et les membres du RéLiA zone 4 et zone 5.

Ressources

Coordination du RéLiA zone 4 et zone 5, Coordination du projet pilote Fusion Liège, membres du RéLiA, membre du Projet Fusion Liège, Coordination du REALiSM, membres du REALiSM, les pairs aidants fraîchement engagés par la PFPL.

Échéances	2022											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Identification des personnes ressources	Dans les différents ateliers du RéLiA											
Aborder cette thématique dans les différents ateliers du RéLiA	En fonction des ordres du jour des ateliers											
Organiser une demi-journée d'étude	En fonction des ressources identifiées											
Élaborer des outils si nécessaire												

Liste des annexes fournies séparément et en complément de ce plan d'actions

Annexe 1 : les conventions

Annexe 2 : offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes sur les zones 4 & 5

Annexe 3 : règlement d'ordre intérieur du Comité de pilotage du RELIA

Annexe 4 : rapport d'activités 2016 du Réseau Risquer Moins Liège